



ANNEE 2009

**RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – BP 56 – 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX – TEL. : 01 48 79 63 63 – FAX : 01 48 79 63 09 – Web : www.aulnay-sous-bois.com

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE LEGAL

2. L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE EN DIRECTION DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Création en 1990 d'une Mission handicap municipale

3. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Sa création, son fonctionnement

4. LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ESPACE PUBLIC

Travaux des cinq sous-commissions

4.1 Accessibilité du cadre bâti : sous-commission 1

4.2 Accessibilité de la voirie : sous-commission 2

4.2.1 Les feux sonores

4.2.2 Les places de stationnement réservées

4.3 Accessibilité des transports desservant la commune : sous-commission 2

4.3.1 La mise en accessibilité de la gare d'Aulnay-sous-Bois

4.3.2 Le réseau de bus

4.4 L'accueil et les moyens de communication en direction du public en situation de handicap : sous-commission 3

4.5 Le recensement de l'offre de logements accessibles : sous-commission 4

4.6 L'accès aux commerces : sous-commission 5

5. DISPOSITIFS ET ACTIONS SPECIFIQUES

5.1 Le dispositif des auxiliaires d'intégration municipaux

5.2 L'emploi : 1^{er} Handicafé[©] en Intercommunalité avec la commune du Blanc-Mesnil

5.3 L'accès à la culture tout public

5.4 Intégrathlon

6. ANNEXE

1. LE CONTEXTE LEGAL

La loi du 11 février 2005 dite « pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation sociale des personnes handicapées ».

Cette loi fixe de nouvelles orientations et de nouvelles règles et précise que « **toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté** »

L'article 45 précise que la chaîne du déplacement doit permettre aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des aménagements et des espaces publics, des transports et leur inter modalité.

La loi du 11 février 2005 crée de nouvelles instances permettant une réelle concertation, notamment les commissions communales pour l'accessibilité, loi qui s'applique aux communes de plus de 5000 habitants.

La commune d'Aulnay-sous-Bois en application de l'article 46 de la loi n°2005 - 102 du 11 février 2005, crée sa Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées* le **13 décembre 2007**

Cette instance consultative est composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au Conseil municipal sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Préfet, au président du Conseil général, au conseil départemental Consultatif des personnes handicapées (C.D.C.P.H.), ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, des installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Maire préside cette commission et arrête la liste de ses membres. Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

2. L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE EN DIRECTION DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis de nombreuses années la commune est engagée aux côtés des personnes en situation de handicap de la commune afin d'améliorer leur déplacement et la prise en compte de leurs besoins :

- aménagement de son espace urbain,
- soutien d'un tissu associatif portant notamment le projet de construction de nombreuses structures spécialisées : IME, IMPRO, ESAT, FOYERS DE VIE, FOYERS OCCUPATIONNELS MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE...
- Création en 1990 (20 ans) d'une Mission handicap municipale.

* C.C.A.P.H.

Personnel de la Mission handicap :

- Un chef de service
- Un adjoint au chef de service chargé du dispositif des auxiliaires d'intégration
- Une secrétaire - Agent d'accueil
- Une psychologue clinicienne (80%) *Complément de temps avec la PMI*
- 21 auxiliaires d'intégration dont 16 agents titulaires et 5 agents en contrat horaire

Les missions du service :

- Accueillir, écouter, informer, orienter chaque personne en situation de handicap qui en fait la demande, sur place ou à domicile.
- Accompagnement psychologique par le psychologue clinicien :
 - Entretiens individualisés
 - Animation de deux groupes de parole mensuels :
 - Groupe de parents d'enfants en situation de handicap
 - Groupe de personnes déficientes visuelles en partenariat avec l'association Rétina France.
- L'accompagnement annuel des enfants de 0 à 12 ans en situation de handicap en milieu ordinaire (65 enfants en 2009) par 21 auxiliaires d'intégration formés par le service et intervenant sur les secteurs suivants :
 - Les multi- accueils de la petite enfance (0 à 4 ans)
 - Les écoles maternelles et élémentaires (2 à 8 ans) grâce à une convention de partenariat (Cf. Chapitre 5.1 « Projets spécifiques »)
 - Les centres de loisirs maternels et élémentaires (2 à 14 ans)
- Soutien à la parentalité – Groupe de parents
- Sensibiliser, former les professionnels sur la question du handicap. Les soutenir à la demande dans la conception et la réalisation de leurs actions.
- Pilotage de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- Organisation de colloques et forum sur la question du handicap: l'autisme, la T21, l'annonce périnatale du handicap, les maladies de la vue,...

3 - LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Sa création, son fonctionnement :

En application de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est créée par une délibération n°12 du 13 décembre 2007. (Cf. annexe 2009/2 : Délibérations 2007 et 2008 de création de la C.C.A.P.H.)

Cette commission communale a pour objet de dresser un constat de l'état d'accessibilité :

- Du cadre bâti existant
- De la voirie
- Du transport
- Des espaces publics

Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle impulse une démarche en direction des commerces de la commune. A Aulnay-Sous-Bois, la commission est organisée en cinq sous-commissions correspondant à cinq domaines d'expertise avec chacune un pilote :

- Le cadre bâti : sous-commission 1
- Espace public /Transports : sous-commission 2
- Les moyens de communication : sous-commission 3
- Le recensement de l'offre de logements accessibles : sous-commission 4
- L'accès aux commerces : sous-commission 5

La commission joue un rôle consultatif. Elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel ou coercitif. La commission se réunit au minimum 3 fois dans l'année en réunion plénière. Le Maire peut, en fonction des besoins, décider de réunir la commission autant de fois que nécessaire.

(Cf. annexe – Document 2009/3 : Règlement Intérieur de fonctionnement de la C.C.A.P.H.)

(Cf. annexe – Document 2009/4 : Schéma organisationnel de la C.C.A.P.H.)

4 - LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ESPACE PUBLIC

Travaux des cinq sous-commissions

4.1 / Accessibilité du cadre bâti : Sous-commission 1

2006/2007 Le diagnostic accessibilité des bâtiments municipaux scolaires et non scolaires a été réalisé sur l'ensemble des équipements de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie, la 5^{ème} catégorie n'étant pas obligatoire. Cet audit réalisé par le prestataire «Pyramide Conseil» sur deux années consécutives représente une mise aux normes pour un montant global de **12 millions d'euros de travaux** (tout accessible/tout handicap).

Les établissements ont été répertoriés avec un code couleur par niveau d'accessibilité :

- Vert ⇒ Accessible
- Jaune ⇒ Accessible moyennant travaux léger
- Orange ⇒ Accessible moyennant des travaux moyens
- Rouge ⇒ Accessible moyennant des travaux lourds ou une restructuration

(Cf. Annexe: 2009/5 – Géolocalisation des sites et évolution des niveaux d'accessibilité)

Coût des travaux réalisés:

(cf. détail des travaux réalisés dans le rapport 2009 de la CCAPH)

2008	558 955 €
2009	216 000 €
2010	742 000 €(marché en cours)

TRAVAUX REALISES EN 2008		
STRUCTURES	TYPES DE TRAVAUX	COUT
GS SOLBES Maternelle	Aménagement des toilettes	5 800 €
GS Paul ELUARD Maternelle 1 et 2	Aménagement sanitaires	30 000 €
GS AMBOURGET Maternelle	Aménagement sanitaires	15 000 €
GS MALRAUX Logements	Aménagement d'un appartement pour accès d'une CLIS couloir sanitaires	15 000 €
GS BOUGAINVILLE	Mise en place d'une rampe d'accès à la salle de restauration	6 000 €
GS JULES FERRY Maternelle	Modernisations des sanitaires	(2)
GS BOUGAINVILLE	Modernisation des sanitaires	(2)
Centre Camille PELLETAN	Mise aux normes ascenseurs + divers (porte- couloirs) aménagement hall (revêtement sol signalétique portes automatiques) aménagement 1 ^{er} étage	180 000 €
Foyer DUMONT	Mise en place d'un ascenseur + sanitaires	120 000 €
CENTRE ADMINISTRATIF	Création sanitaires PMR	(2)
Centre social 2 Rue d'Oslo	Aménagement sanitaires + portes	15 000 €
MONTANT TOTAL		<u>386 800 €</u>

TRAVAUX REALISES EN 2008 (suite)		
STRUCTURES	TYPES DE TRAVAUX	COUT TTC
GROUPES SCOLAIRES		
- JULES FERRY Mixte 1 et 2,	Création de sanitaires	25 000 €
- JULES FERRY Maternelle,	Création de sanitaires	25 000 €
- BOUGAINVILLE,	Création de sanitaires	25 000 €
- ANDRE MALRAUX Mixte,	Mise en place d'un ascenseur	72 155 €
- CMES Louis Pasteur,	Création de sanitaires	25 000 €
MONTANT TOTAL		172 155 €

TRAVAUX REALISES EN 2009 - 2010

STRUCTURES	TYPES DE TRAVAUX	COUT TTC
GROUPES SCOLAIRES		
- CROIX SAINT MARC Maternelle	Divers travaux ⁽¹⁾	8 000 €
- CROIX ROUGE Maternelle	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- Paul ELUARD Maternelle 1	Divers travaux ⁽¹⁾	17 500 €
- Paul ELUARD Maternelle 2	Divers travaux ⁽¹⁾	17 500 €
- SAVIGNY Maternelle 1	Divers travaux ⁽¹⁾	
- SAVIGNY Maternelle 2	Divers travaux ⁽¹⁾	
- Louis ARAGON Maternelle	Divers travaux ⁽¹⁾	5 000 €
- GUSTAVE COURBET Maternelle	Divers travaux ⁽¹⁾	9 000 €
- LE MERISIER Maternelle	Divers travaux ⁽¹⁾	11 000 €
- LOUIS SOLBES Maternelle	Divers travaux ⁽¹⁾	8 000 €
- ANDRE MALRAUX Elémentaire Mise en place d'un ascenseur	Mise en place d'un ascenseur	(2)
SOCIAL		
- POLE ACTION SOCIALE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
CULTURE		
- ECOLE D'ARTS CLAUDE MONET 34 Allée Circulaire	Divers travaux ⁽¹⁾	6 000 €
- BIBLIOTHEQUE ALPHONSE DAUDET	Divers travaux ⁽¹⁾	8 000 €
- ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- LE CAP	Divers travaux ⁽¹⁾	8 000 €
- HALLECHANTELOUP	Divers travaux ⁽¹⁾	10 000 €
ADMINISTRATIF		
- CENTRE ADMINISTRATIF	Divers travaux ⁽¹⁾	75 000 €
- CUISINE CENTRALE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- MAIRIE ANNEXE AMBOURGET	Divers travaux ⁽¹⁾	10 000 €
- MAIRIE ANNEXE SUD	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- DUMONT SELF	Divers travaux ⁽¹⁾	3 000 €
- CENTRE CAMILLE PELLETAN	Divers travaux ⁽¹⁾	20 000 €
JEUNESSE		
- SMJ CROIX ROUGE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- LOCAUX ACCOMPAGNEMENT NOCTURNE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- MAISON POUR TOUS GROS SAULE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- CDL LE HAVRE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- SMJ NAUTILUS	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- SMJ TABARLY	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
MONTANT TOTAL		216 000 €

TRAVAUX REALISES EN 2009 - 2010		
STRUCTURES	TYPES DE TRAVAUX	COUT TTC
PETITE ENFANCE		
- CHARLES PERRAULT MINI CLUB	Sanitaires	5000 €
- MAC GUI CHAUVIN	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- MAC HENRI THIBAUT	Divers travaux ⁽¹⁾	10 000 €
- MAC ROSE DES VENTS	Divers travaux ⁽¹⁾	10 000 €
- MAC PIERRE ABRIOUX	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- MAC JEAN AUPEST	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- PMI GROS SAULE	Divers travaux ⁽¹⁾	30 000 €
- RAM 77, RUE JULES PRINCET	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- MARCHE CENTRE GARE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- MAISON ENTREPRISE ET EMPLOI	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- PERCEPTION	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- CMES PASTEUR	Création de sanitaires pour PMR	(2)
- CMES EMMAÛS	Création de sanitaires pour PMR	(2)
- LES CEDRES	Création de sanitaires pour PMR	23 000 €
- FOYER DUMONT	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- GYMNASSE DU HAVRE	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
- GYMNASSE MARCEL CERDAN	Divers travaux ⁽¹⁾	(2)
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		600 000 €

(1) - Divers travaux :

- Elargissement de portes
- Abaissement de sonnette
- Signalétique de bord de marche
- Main courante
- Sanitaires adaptés
- Plans inclinés pour rattraper des seuils de passage de portes

(2) - Sur certains sites aucune somme n'est indiquée pour les raisons suivantes :

- Les travaux ont été réalisés par la Régie Bâtiments
- Les travaux ont été réalisés par le service Espace Public
- Il s'agit de travaux d'élargissement d'une porte où nous pouvons obtenir une dérogation car le passage est à 0,80 cm.
- Certains travaux sont encore en cours.

TRAVAUX PREVISIONNELS 2010		
STRUCTURES	TYPES DE TRAVAUX	COUT TTC
GROUPES SCOLAIRES		
- AMBOURGET Mixte 1,	Création de sanitaires	25 000 €
- AMBOURGET Mixte 2,	Création de sanitaires	25 000 €
- AMBOURGET Mixte,	Mise en place d'un ascenseur	60 000 €
- BOURG Maternelle,	Création de sanitaires	25 000 €
- BOURG Maternelle,	Divers travaux	10 000 €
- BOURG Mixte 2,	Création de sanitaires	25 000 €
- BOURG 2 Primaire,	Mise en place de 2 ascenseurs	80 000 €
- BOURG 2 Primaire,	Divers travaux	10 000 €
- PREVOYANTS Mixte,	Mise en place d'un ascenseur	60 000 €
- PREVOYANTS Mixte,	Divers travaux	10 000 €
- PREVOYANTS Mixte,	Création de sanitaires	25 000 €
- JULES FERRY 1 Maternelle,	Monte personne	15 000 €
- JULES FERRY 1 Maternelle,	Divers travaux	5 000 €
- CROIX SAINT MARC Mixte,	Création de sanitaires	25 000 €
- FONTAINE DES PRES CDL,	Création de sanitaires	80 000 €
- PAUL ELUARD, Mixte 1,	Création de sanitaires	25 000 €
- PAUL ELUARD, Mixte 2,	Création de sanitaires	25 000 €
- REPUBLIQUE, Maternelle,	Création de sanitaires	25 000 €
- VERCINGETORIX, Mixte,	Création de sanitaires	25 000 €
MONTANT TOTAL		580 000 €

4.2 / Accessibilité de la voirie : Sous-commission 2

En 2003 un diagnostic accessibilité de la voirie a été réalisé par le prestataire S.T.C./C.E.C.C.I.A. sur l'ensemble de la Ville. Ce travail de diagnostic dit « en marchant » a été réalisé avec les représentants d'associations de personnes handicapées.

Base de travail ⇒ 97 pôles d'attractions ont été recensés: commerces, écoles, centres de santé, postes, bibliothèques,...

La ville présente 180 kilomètres de voie à traiter. Il a donc été décidé de réaliser un «**Itinéraire accessible**» de 42 kilomètres reliant les 97 pôles d'activité. (Accessibilité d'un côté du trottoir sur les deux, en fonction des pôles d'attraction)

Le type de travaux proposé a été :

- L'abaissement des trottoirs
- Le déplacement des mobiliers urbains gênants. Tout mobilier nouveau est soumis à l'appréciation du service voirie de façon à ne pas être posé n'importe où.
- L'équipement de carrefours en feux sonores

En 2003, le taux d'accessibilité de l'itinéraire était de **64 %** suite à cette étude.

En 2008, ce taux d'accessibilité de l'itinéraire était de **77 %**.

En 2009, ce taux d'accessibilité de l'itinéraire est de **87.03 %**

Projets 2010 : continuer la démarche de mise en accessibilité de l'espace public ux personnes à mobilité réduite (P.M.R.)

Terminer tout le secteur Nord de l'avenue Marc Chagall jusqu'à la rue Michel Ange : abaissement des trottoirs dans les carrefours, les équiper de bandes podotactiles avec potelets à tête blanche, terminer l'équipement des feux sonores sur ce secteur. Entretien des itinéraires sur l'ensemble de la commune (remplacement de bandes podotactiles, et réparation de potelets.).

4.2.1 - Les feux sonores :

A ce jour **34 carrefours** sont aménagés de feux sonores dont 49 traversées.

La mairie remet gratuitement aux personnes déficientes visuelles un bip déclencheur des feux sonores. Ces feux de signalisation sont équipés d'un message sonore qui renseigne les piétons de la façon suivante :

- Traversée simple : « Rouge piéton – Rue (le nom de la rue est précisé) »
- Traversée avec îlot en un temps : « Rouge piéton -(le nom de la rue est précisé) »
- Traversée avec îlot en deux temps : « Rouge piéton - (le nom de la rue est précisé jusqu'à l'îlot) ». Une fois arrivé sur îlot, un deuxième message annonce (îlot rouge ou vert piéton – Rue.....)

(Cf. annexe : 2009/6 – Plan du cheminement précisant l'implantation des feux sonores, bandes podotactiles)

4.2.2. - Les places de stationnement réservées :

(Cf. annexe : 2009/7 – Implantation des places de stationnement P.M.R.)

Il existe **278** places de stationnement adaptées.. La loi préconise 1 place adaptée pour 50 places de parking. La ville d'Aulnay-sous-Bois est à 1 à 2 places pour 20 places de parking. Gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite. *(Cf. annexe : 2009/8 – Délibération N°25 Conseil municipal du 18 septembre 2008 « Gratuité des stationnement pour les personnes à mobilité réduite)*

Le respect des places de stationnement P.M.R : la police municipale est vigilante à faire respecter ces places

- | | | |
|--------|---|--|
| - 2008 | ⇒ | 275 procès-verbaux |
| - 2009 | ⇒ | 298 |
| - 2010 | ⇒ | 313 procès-verbaux dressés du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 2010 |

4.3 / Accessibilité des transports desservant la commune : Sous-commission 2

4.3.1 La mise en accessibilité de la gare d'Aulnay-sous-Bois *(Cf. annexe : 2009/9 article Oxygène – Accessibilité de la gare R.E.R. B)*

Les travaux engagés par la SNCF pour la mise en accessibilité de la gare RER se déroulent de septembre 2009 à janvier 2011. Ils consistent en l'implantation de 4 ascenseurs, de guichets de vente accessibles et d'équipements pour les personnes à mobilité réduite (double rampe dans les escaliers, bandes podotactiles). A l'été 2011, la SNCF procédera au rehaussement des quais de

manière à faciliter la montée des personnes à mobilité réduite dans les RER.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, la Ville a engagé un contrat de pôle gare en réalisant un diagnostic de la gare et de ses abords. Le contrat de pôle est actuellement en cours de finalisation en vue d'une prochaine validation. Outre la mise en accessibilité de la gare RER engagée par la SNCF depuis septembre 2009, la mise en œuvre du contrat de pôle permettra le réaménagement complet des abords de la gare, comprenant notamment la création d'une véritable gare routière au sud, avec une réorganisation du stationnement des bus, la prise en compte de places de stationnement pour les taxis, la dépose minute, les personnes à mobilité réduite et les vélos. La construction d'un pôle d'information voyageurs et l'implantation de bornes d'informations voyageurs (système dynamique) faciliteront l'inter modalité entre les différents modes de déplacements.

4.3.2 Le réseau de bus :

Le réseau de bus de la Ville est constitué de 24 lignes de bus exploitées par la société des Transports Rapides Automobiles (T.R.A.), par les Courriers de l'Ile-de-France (C.I.F.) et par la Régie Autonome des Transports Parisiens (R.A.T.P.)

- **Les véhicules** (accessibilité et système d'information voyageurs)

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.), autorité organisatrice des transports dans la région Ile-de-France, oblige les transporteurs à équiper tous leurs véhicules lors de leur renouvellement ou de leur achat.

➤ **Accessibilité** : tous les véhicules TRA disposent aujourd'hui d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, les véhicules CIF sont tous équipés d'un plancher bas surbaissé mais tous ne disposent pas encore d'une palette d'accès.

➤ **Information voyageurs** : tous les véhicules TRA sont équipés d'un « système d'information voyageurs visuel » (lecture des 4 prochains arrêts desservis, de la destination et du temps de parcours restant) et sonore (annonce du prochain arrêt desservi). Les véhicules C.I.F. seront équipés d'un tel système en 2011.

- **Les arrêts de bus** : (accessibilité et information voyageurs)

➤ **Mise en accessibilité des arrêts de bus** :

Lorsqu'un arrêt de bus est mis aux normes pour les utilisateurs de fauteuils roulants (soit une hauteur de quai de 18 cm), le conducteur n'est pas obligé de sortir la palette, ni d'agenouiller le bus, réduisant ainsi considérablement le délai nécessaire à la montée d'un utilisateur en fauteuil roulant.

Aulnay-sous-Bois réalise actuellement une étude pour la mise en accessibilité des **160 arrêts** de bus situés sur les voiries communales (travaux actuellement subventionnés à hauteur de 100% / dépôt du dossier de demande de subvention en septembre 2010).

➤ **Information voyageurs aux points d'arrêts** :

A terme, plusieurs points d'arrêts seront équipés d'une Borne d'information Voyageurs permettant de visualiser le temps d'attente réel pour le ou les prochains bus desservant cet arrêt (certains poteaux d'arrêts pourront également émettre un message sonore reprenant les mêmes indications) : 69 points d'arrêts TRA seront équipés dès 2011 et 27 points d'arrêts CIF début 2012.

Le réseau de bus

Le réseau de bus de la Ville est constitué de 24 lignes de bus exploitées par la société des Transports Rapides Automobiles (T.R.A.), par les Courriers de l'Ile-de-France (C.I.F.) et par la Régie Autonome des Transports Parisiens (R.A.T.P.)

LIGNE	EXPLOITANT	ORIGINE		DESTINATION	
<i>Gare routière Nord</i>					
15	CIF	Tremblay en France	Jaurès	Aulnay	RER B
605	TRA (VEOLIA)	Le Raincy - Villemomble - Montfermeil	RER E	Aulnay	RER B
607a	TRA (VEOLIA)	La Courneuve	Métro 8 mai 1945 - Ligne 7	Vert Galant	RER B
607b	TRA (VEOLIA)	La Courneuve	Métro 8 mai 1945 - Ligne 7	CDG Roissypole	RER B
614	TRA (VEOLIA)	Aulnay	ZI Les Mardelles	Aulnay	RER B
617	TRA (VEOLIA)	Villepinte	RER B	Aulnay	RER B
618	TRA (VEOLIA)	Sevran	De Gaulle	Aulnay	RER B
627	TRA (VEOLIA)	Aulnay	Garonor	Aulnay	RER B
<i>Gare routière Sud</i>					
251	RATP	Bobigny	Métro Pablo Picasso - Ligne 5	Aulnay	RER B
613	TRA (VEOLIA)	Chelles	RER E	Aulnay	RER B
615	TRA (VEOLIA)	Bobigny	Métro Pablo Picasso - Ligne 5	Villepinte	RER B
616a	TRA (VEOLIA)	Bondy	RER E	Aulnay	RER B
616b	TRA (VEOLIA)	Bondy	RER E	Aulnay	RER B
637	TRA (VEOLIA)	Aulnay	Circulaire (boucle sud)	Aulnay	RER B
702	Autobus du Fort (VEOLIA)	Val de Fontenay	RER A et RER E	Aulnay	RER B
N140	Noctilien	Paris	Gare de l'Est	CDG	Terminal 3
<i>Sans correspondance RER Aulnay</i>					
634	TRA (VEOLIA)	Sevran Beaudottes	RER B	Aulnay	Gros Saule
609	TRA (VEOLIA)	Drancy	Cité Gagarine	Villepinte	RER B
610	TRA (VEOLIA)	La Courneuve	Métro 8 mai 1945 - Ligne 7	Sevran-Beaudottes	RER B

LIGNE	EXPLOITANT	ORIGINE		DESTINATION	
1	CIF	La Courneuve	Métro 8 mai 1945 - Ligne 7	Mitry le Neuf - Villeparisis	RER B
43	CIF	Sevran Livry	RER B	CDG Roissy-pole	RER B
44	CIF	Sevran Beaudottes	RER B	Aulnay	Gros Saule
45	CIF	Aulnay	Garonor	Vert Galant	RER B
N142	Noctilien	Paris	Gare de l'Est	Aulnay	Garonor
<i>Desserte spécifique (PSA)</i>					
680	TRA (VEOLIA)	Aulnay	PSA	Aulnay	RER B
683	TRA (VEOLIA)	Aulnay	PSA	Villepinte	RER B
684	TRA (VEOLIA)	Aulnay	PSA	Paris	Porte de Pantin
686	TRA (VEOLIA)	Aulnay	PSA	La Courneuve	Métro 8 mai 1945 - Ligne 7

607ab* Correspondance en gare RER d'Aulnay-sous-Bois assurée partiellement :

En direction de la gare RER Vert Galant : 21h29 et 22h47 (semaine) ; 21h31, 23h01 et 00h18 (samedi) ; 21h34, 22h47 et 00h07 (dimanche)

En direction de la Courneuve - Métro 8 mai 1945 - ligne 7 : 21h20 et 22h42 (semaine) ; 21h23, 22h53 et 00h13 en terminus gare RER Aulnay-sous-Bois (samedi) ; 21h18, 22h36 et 00h03 en terminus gare RER Aulnay-sous-Bois (dimanche).

Lignes en terminus gare RER d'Aulnay-sous-Bois

Lignes en passage gare RER d'Aulnay-sous-Bois

4.4 / Les moyens de communication en direction du public en situation de handicap : Sous-commission 3

Le service municipal en charge de ce secteur a impulsé dans un premier temps un travail d'évaluation auprès de ses agents en charge de l'accueil du public.

Sondage auprès de 450 agents chargés de l'accueil du public

- 450 agents recensés sur différents services ont reçu un questionnaire en juin 2009
- 104 agents ont répondu soit 23,11% des personnes sondées

Les difficultés relevées par les agents sont :

- Le fait d'être mal à l'aise face à la personne handicapée
- La maladresse ou la peur de mal faire dans les échanges avec ce public
- Les difficultés de communication notamment avec le public sourd ou déficient mental
- L'inaccessibilité des bâtiments et les aménagements des locaux pas adaptés (portes d'entrée, toilettes non adaptés, accès aux étages, bureaux peu spacieux,...)

Les projets 2010 :

- Deux formations sont en cours d'élaboration :
 - Formation en Langue des Signes Française (L.S.F)
 - Sensibilisation au handicap de l'ensemble des agents chargés de l'accueil du public (*mise en situation, contexte législatif...*)
- Mise en place du système d'appel sonore en mairie (*logiciel déjà existant*)
- Expérimentation d'outils de communication spécifiques (*Web sourd, matériel de transcription en braille...*)

4.5 / Le recensement de l'offre de logements accessibles : Sous-commission 4

Le Service Logement travaille en partenariat avec les bailleurs de la ville : O.P.H., Logement Francilien, Emmaüs Habitat, Société Immobilière 3F, O.D.H.L.M., O.P.I.E.V.O.Y., Société Toit et Joie, GIE Domaxis, Antin Résidences, La Sablière.

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme demandeurs prioritaires selon la loi. Ils sont parmi les publics ciblés par le dispositif D.A.L.O. (Droit Au Logement Opposable).

- **2008 : Recensement de l'offre** - Etat des lieux.

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des bailleurs de la commune afin de connaître le nombre de logements connus comme étant accessibles aux personnes handicapées. Le seul chiffre connu serait de 23 logements adaptés.

- **2009 : Démarche Ville en direction des bailleurs**

L'élue en charge du logement a rencontré certains bailleurs de la ville afin de les sensibiliser au problème du handicap. Les politiques des Entreprises Sociales de l'Habitat (E.S.H.) ont montré leur intérêt et engagement dans ce domaine.

- **2010 : Rencontre inter bailleurs et perspectives**

Une conférence communale du logement sera organisée en 2010. Il a été convenu d'évoquer la problématique du logement accessible et la gestion de l'offre par les différents bailleurs.

- Présence des représentants d'associations de personnes handicapées, membres de la C.C.A.P.H.
- Projection d'un diaporama sensibilisant les bailleurs à la problématique du handicap avec présentation d'un logement mis en accessibilité par un bailleur : réalisation des travaux, aides financières... (*Valorisation de la démarche*)
- Proposition d'un groupe de travail afin de soutenir les bailleurs dans leur démarche de mise en conformité avec la loi.

4.5 / L'accès et l'accessibilité des commerces : Sous-commission 5

- **Etude préalable 2009:**

Echanges avec la Ville de PANTIN et la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris (C.C.I.P. 93) sur des actions menées dans ce domaine qui amène le service Commerce et Artisanat à penser d'une part que la période ne se prête pas à des investissements conséquents côté commerces (période économique difficile) et d'autre part que l'étude réalisée par la ville de Pantin, reste un investissement non suivi d'effet.

- **1^{er} recensement de l'existant :**

224 commerces ont été recensés sur le cheminement voirie Des financements régionaux ou européens sont possibles pour la réalisation des rampes d'accès aux commerces.

- **Les perspectives 2010:**

Constitution d'un groupe de travail réunissant notamment un représentant de la Chambre des Commerces et de l'Industrie Paris 93, trois présidents d'associations de commerçants et les membres de la CCAPH notamment les représentants d'associations.

Les objectifs :

- Recherche de solutions en partant de situations concrètes évoquées par les participants
- Elaboration d'une charte « Qualité Commerces » intégrant la notion d'accessibilité
- Campagne de sensibilisation afin de faire changer le regard sur la personne handicapée.

5. DISPOSITIFS ET ACTIONS SPECIFIQUES

5.1 / Le dispositif des auxiliaires d'intégration municipaux :

21 auxiliaires d'intégration municipaux (dont 16 agents titulaires) sont chargés de l'accompagnement d'enfants en situation de handicap sur les structures ordinaires de la ville.

Coût du dispositif : 564 000 €

- **Secteurs d'intervention et nombre d'enfants pris en charge - Année scolaire 2008/2009:**

- Les multi- accueils de la petite enfance ⇒ 10 enfants
- Les écoles maternelles et élémentaires ⇒ 44 élèves
- CLIS 3 Ecole Nonneville ⇒ 19 élèves déficients visuels
- Les centres de loisirs maternels et élémentaires ⇒ 27 enfants

- **Partenariat Ville d'Aulnay-sous-Bois, Education nationale et Hôpital Robert Ballanger** : (Cf. annexe : 2009/10 – Article Oxygène : « Favoriser l'intégration et la socialisation »)

Juillet 2005 et septembre 2009: Signature d'une convention de partenariat avec l'Education nationale, le secteur de psychiatrie Infanto Juvénile de l'hôpital Robert Ballanger et la commune d'Aulnay-Sous-Bois permettant aux auxiliaires municipaux de prendre en charge à l'école des élèves de 2 à 8 ans présentant des troubles psychiques. (TED / 80% des enfants pris en charge par le service)

- **Mai 2009 : Formation et Sensibilisation des professionnels au handicap psychique :**

Les 6 et 13 mai 2009, une formation collective a été élaborée et mise en œuvre par les partenaires de la convention de partenariat.

Public concerné : 100 agents

- Auxiliaires de vie de l'Education nationale (A.V.S / E.V.S.)
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (A.T.S.E.M.)
- Auxiliaires d'intégration de la Mission handicap (personnel Ville d'Aulnay-sous-Bois)

Thème de la formation : « Du développement de l'enfant ordinaire à l'enfant présentant des troubles autistiques : quel parcours scolaire ? »

5.2 / L'emploi : 1^{er} Handicafé©

Handicafé 2009 : le 16 novembre 2009, lors de la 13^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées, la ville d'Aulnay-sous-Bois s'est engagée dans le 1^{er} Handicafé Intercommunal avec la ville du Blanc-Mesnil.

Le concept du Handicafé créé en 2007 par l'A.D.A.P.T. est un moyen de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi handicapés et les entreprises, à travers un petit déjeuner. Cette rencontre permet de faire tomber les freins des employeurs face au handicap et ceux des candidats parfois vulnérables. A Aulnay-sous-Bois cette action a permis de mettre en lien les professionnels afin de consolider un réseau autour de la problématique de l'emploi : l'A.D.A.P.T, le Pôle Emploi, le C.A.P. Emploi U.N.I.R.H. 93, la Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise (M.E.I.F.E.), la D.R.H, la Mission handicap.

- **Le Handicafé 2009 en deux dates :**

- 29 septembre 2009 : Déjeuner Information en direction des entreprises afin de les sensibiliser à l'emploi des personnes handicapées

- 16 novembre 2009 : Le Handicafé s'est tenu sur la commune du Blanc-Mesnil

- 23 entreprises
- 65 candidats en recherche d'emploi ont participé à cette rencontre
- 50 offres d'emploi ont été proposées aux candidats.

(Cf. annexe : 2009/11 – Article oxygène : Handicafé Intercommunal 2009 « Promouvoir l'emploi des personnes handicapées »)

Handicafé 2010 : Reconduction de l'action en intercommunalité avec la commune du Blanc-Mesnil. Cette année, le Handicafé 2010 se tiendra le jeudi 18 novembre à Aulnay-Sous-Bois, Salle Chanteloup.

5.3 / L'accès à la Culture tout public

Le jeudi 10 décembre 2009, à l'occasion de l'exposition « Afrique, de la pensée magique au miracle de l'Art », l'école d'art Claude Monet (E.A.C.M.) et l'association Rétina France ont organisé une visite de cette exposition un peu particulière.

Les personnes malvoyantes et non voyantes ont pu toucher les statues afin de sentir les formes et les textures et de ce fait découvrir l'exposition, ainsi que les 19 élèves déficients visuels des classes d'intégration spécialisées (C.L.I.S.3) de l'école Nonneville. (Cf. annexe : 2009/12 - Article Oxygène - Exposition d'Art Africain « Quand le toucher sublime le regard »)

→ **Projet 2010** : Manifestation culturelle à destination du tout public prenant en compte les déficiences sensorielles (visuelles et auditives) :

Exposition « La main » à l'hôtel de ville, comprenant une visite en langue des signes, une visite pour les personnes déficientes visuelles en collaboration avec l'association Rétina France et la classe C.L.I.S. de Nonneville.

5 œuvres constituées de matériaux différents pourront être touchées par les visiteurs dont une de Le Corbusier. Une communication adaptée sera diffusée à cette occasion : programme en braille et audio guide.

En parallèle, l'Espace Prévert cinéma proposera 2 séances en audio description et accessibles à tous.

5.4 / L'intégrathlon

Un projet intercommunal à travers le S.E.A.P.F.A. (Syndicat d'Équipement, d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye)

Intégrathlon 2010: 5 communes se sont engagées dans cette action : Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay, Villepinte. La commune du Blanc-Mesnil était le lieu centralisateur de l'action.

Objectif de cette manifestation :

Autour d'une fête sportive tout public, l'objectif était de sensibiliser sur le « sport adapté » et les activités « handisports », de créer du lien à travers la connaissance de l'autre et sensibiliser le plus grand nombre sur les principes de solidarité et de partage.

Sur Aulnay-sous-Bois :

- les activités sportives proposées : Judo, pétanque, athlétisme, tennis.
- une journée de sensibilisation, en février, à été organisée pour les enfants des écoles élémentaires et des centres de loisirs primaires. Les partenaires mobilisés : l'association C.A.P.S.A.A.A., les bouchons de l'espoir, le service des sports, les clubs sportifs d'Aulnay, la Mission Handicap.

(Cf. annexe : 2009/13 – Article Oxygène Intégrathlon 2010)

Intégrathlon 2011 : reconduction de l'action.

La commune d'Aulnay-sous-Bois sera lieu centralisateur au stade et Gymnase du Moulin neuf.

6 . ANNEXE

- 2009/1 - Plaquette du service Mission handicap
- 2009/2 - Délibérations 1 et 2 de création de la C.C.A.P.H.
- 2009/3 - Règlement Intérieur de fonctionnement de la C.C.A.P.H.
- 2009/4 - Schéma organisationnel de la C.C.A.P.H.
- 2009/5 - Géolocalisation des sites et évolution des niveaux d'accessibilité des bâtiments municipaux
- 2009/6 - Plan du cheminement précisant l'implantation des feux sonores, bandes podotactiles
- 2009/7 - Implantation des places de stationnement P.M.R.
- 2009/8 - Délibération N°25 Conseil municipal du 18 septembre 2008 « Gratuité des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite »
- 2009/9 - Article Oxygène : Mise en accessibilité de la gare RER B
- 2009/10 - Article Oxygène : Signature de la nouvelle convention de partenariat tripartite
- 2009/11 - Article Oxygène : Handicapé intercommunal 2009 « Promouvoir l'emploi des personnes handicapées »
- 2009/12 - Article Oxygène : Exposition d'art africain accessible au public déficient visuel « Quand le toucher sublime le regard »)
- 2009/13 – Articles Oxygène Intégrathlon 2010

• COMMENT CONTACTER CES DIFFERENTS LIEUX D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE ?

En prenant contact téléphoniquement avec les services suivants :

LA CIRCONSCRIPTION DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Prise en charge de l'enfant de 0 à 6 ans

Secrétariat des assistantes maternelles : (doit-on le mettre ???)

La circonscription de PMI vous orientera vers votre PMI de secteur

Contact téléphonique : 01 48 69 19 25

LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Préalablement à l'accueil des enfants dans les structures de la petite enfance, vous pouvez prendre contact avec le service chargé de la Commission d'agrément aux modes d'accueils C.A.M.A. qui vous présentera les modalités d'inscription

Contact téléphonique : 01-48-19-25-06

LES CENTRES DE LOISIRS

Le service des actions éducatives 1^{er} degré

Contact téléphonique : 01-48-19-24-94

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

Vos interlocuteurs à Aulnay-sous-bois :

Dans chaque circonscription, un enseignant spécialisé est référent et chargé de la scolarisation des élèves handicapés. Il monte les dossiers notamment afin d'obtenir les AVS éducation nationale en lien avec la M.D.P.H.

Circonscription Aulnay1

(Aulnay Nord)

48, rue Auguste Renoir

Tél.: 01 48 66 81 63

Réfèrent handicap : 06 25 19 05 94

Circonscription Aulnay2

(Aulnay sud)

43, rue Anatole France

Tél. : 01 48 66 26 23

Réfèrent handicap : 06 25 19 06 46



• ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SPECIALISES IMPLANTÉS SUR LA COMMUNE

POUR LES ENFANTS

• EMP René Lalouette - 81, Avenue Jean Jaurès Tél. : 01 48 66 63 16

• IMPRO Toulouse Lautrec - Rue Michel Ange Tél. : 01 48 19 89 89

POUR LES ADULTES

• SAS Toulouse Lautrec - 2, rue Albert Einstein Tél. : 01 48 69 95 96

• ESAT Toulouse Lautrec - 2, rue Albert Einstein Tél. : 01 48 19 86 90

• SAS Toulouse Lautrec - 2, rue Albert Einstein Tél. : 01 48 19 86 95

• Foyer Michel Ange - 1, rue Pierre Yves Petit Tél. : 01 48 69 79 95

• Foyer double tarification - 24, rue André Theuriet Tél. : 01 48 68 58 70

• Foyer Gérard Perrot - 14, rue Dupuis Tél. : 01 48 79 12 93

• Foyer Le Diapason - 197, boulevard de Strasbourg Tél. : 01 48 19 91 10

• Foyer Amarylis - 26/28, rue du Havre Tél. : 01 48 79 45 50

• LES SERVICES DE SOINS

LE SERVICE DE SOINS ET D'EDUCATION SPECIALE À DOMICILE - S.S.E.S.D.

103, rue Pierre Jouhet - Tél. : 01 48 19 89 89

HOPITAL ROBERT BALLANGER - INTER SECTEUR DE PÉDOPSYCHIATRIE

Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Boulevard Robert Ballanger - Aulnay-sous-bois - Tél. : 01 49 36 72 23

LES CENTRES MEDICO PSYCHOLOGIQUES - C.M.P.

• CMP de l'Europe : 7, chemin de Roissy-en-France - Tél. : 01 48 66 83 96

• CMP Vercingétorix : 30, rue Vercingétorix - Tél. : 01 48 66 58 73

L'ensemble des établissements et services de soins de France sont consignés dans le guide NERET. Ce guide est consultable à la Mission handicap.



2009/1 - Plaquette du service Mission handicap

Création

Créée en 1990, la Mission handicap met en place divers dispositifs afin de permettre aux personnes en situation de handicap de construire leur projet personnel en développant leur vie sociale

Pour quel public ?

Ce service s'adresse aux aulnaysiens de tout âge en situation de handicap et à leurs familles

L'équipe

- Une chargée de mission
- Un psychologue clinicien
- Une secrétaire Agent d'accueil
- 16 auxiliaires d'intégration plein temps
- 5 auxiliaires intervenant particulièrement en centres de loisirs pendant les vacances scolaires

Les missions

- **ACCUEILLIR, ECOUter, INFORMER, ORIENTER,**

Chaque personne qui en fait la demande, sur place ou à domicile

- **ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF**

Aide à la rédaction de dossiers administratifs : Maison Départementale du Handicap (M.D.P.H), écriture des projets de vie...

• ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

- Entretiens individualisés avec le psychologue clinicien
- Animation de groupes de parole :
 - de parents d'enfants handicapés (bimensuel)
 - de personnes déficientes visuelles (mensuel)

• LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DE 1 A 12 ANS

- Dans les structures multi-accueil municipales (crèches, halte-jeux)
- Dans les écoles maternelles et élémentaires
- Dans les centres de loisirs maternels et élémentaires

• ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION AU HANDICAP MENÉES :

- Auprès des professionnels de la commune en charge d'enfants en situation de handicap
- Dans les écoles en partenariat avec les associations
- À la demande

• ACCESSIBILITÉ

PILOTAGE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
En application de la loi du 11 février 2005

• BIPS SONORES : SÉCURISATION DES CARREFOURS

Remise gratuite à la Mission handicap d'une manette déclenchant un message sonore au niveau des feux de signalisation des carrefours de la ville et permettant la traversée sécurisée des personnes déficientes visuelles.

Justificatifs demandés : la carte d'invalidité et un justificatif de domicile

• DOCUMENTATION

Documentation spécialisée en fonction du handicap, consultation de revues spécialisées.

Liste des transporteurs, des services d'aide à domicile : aides ménagères, auxiliaires de vie...

Consultation sur place du guide NERET : recueil d'informations sur le "droit des personnes handicapées". Répertoire d'adresses relatives au réseau institutionnel et associatif en fonction du type de handicap.



• LA COORDINATION DES ACTIONS AVEC LES PARTENAIRES

La Mission handicap relaie la demande des usagers auprès des différents services internes et externes à la ville. Contacts téléphoniques des services partenaires

Le dispositif municipal de prise en charge des enfants en situation de handicap

La ville gère depuis 1995 un service d'auxiliaires d'intégration (21 agents) qui interviennent auprès des enfants en situation de handicap, à la demande des familles et/ou des professionnels des lieux d'accueil, des services de soins.

Chaque année, une cinquantaine d'enfants, d'élèves en situation de handicap, bénéficient de ce dispositif et sont accueillis dans le cadre de "projets personnalisés d'accueil".

La mise en place d'un auxiliaire d'intégration auprès d'un enfant est subordonnée d'une part à la demande et avec l'accord des familles et d'autre part à une réunion pluriprofessionnelle afin d'analyser la demande et les besoins de l'enfant.

• VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA VILLE

Comment et auprès de qui faire la demande ?

- En allant vous inscrire à la Mairie ou dans les mairies annexes de votre secteur d'habitation,
- En vous rendant au centre de PMI de votre secteur,
- En vous adressant au service de la petite enfance,
- Au service chargé des centres de loisirs,
- ou, s'agissant de la scolarisation d'un élève, en s'adressant directement aux inspecteurs de l'Éducation nationale.
- En s'adressant directement à la Mission handicap pour orientation.



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication
le 20 décembre 2007
et du dépôt en
Sous-Préfecture
le 21.12.07

Le Maire



L'an deux mil sept, le treize décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAUDRON, Maire.

PRESENTS : MM. GAUDRON – CHAUSSAT – RAMADIER – Mmes RENAULT – VERSCHUEREN – DAVID – M. CANNAROSSO (sorti lors du vote de la délibération N°38) Mmes PRESSI – JAUSSAUD – MM. COLMANT – EL KOURADI – LANGOT – MICHEL – Mme BOITEL – M. ABRIOUX – Mmes OGIER – BARTHELEMY – LEVASSEUR – NICOT – MM. PHAKASY – AVEDISSIAN - Mmes MOREL (sortie lors du vote des délibérations N°17.19.21.24) – MARQUETON - M. MARQUES – Mmes GAMEIRO DE ABREU – ALLOUCH - M. MORIN – Mme BOUZAR – M. TELESINSKI – Mme BENHAMOU – M. SEGURA (arrivé à 21h05 – absent lors du vote de la délibération N°1 - sorti lors du vote des délibérations N°18.23.41.42. 48.49.50.51.52.53.54.55.56.57.60.61.62.63.64.68.75.80.81. de la motion (N° 82) et de la présentation de la délibération N° 47) – Mme FLAUW – MM. GENTE (arrivé à 21h25 absent pour le vote des délibérations N°1.2.3.4.5.7.8 – AMEDRO (parti à 23h45 lors de la présentation de la délibération N°47) – LAOUEDJ – VERNET – Mme SCHREIBER (sortie lors du vote de la délibération N°38)

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT	MANDATAIRE
M. LEMASSON	Mme NICOT
M. THELLIEZ	Mme OGIER
Mme CARTRY	M. MICHEL
Mme PROST	Mme RENAULT
Mme PERRIN	Mme LEVASSEUR
M. BERUBEN	M. RAMADIER
Mme OCTAVE-CRIBLE	Mme BOITEL
M. CLERC	M. ABRIOUX
Mme LEVOYER	M. LANGOT
M. GREVET	Mme VERSCHUEREN
Mme BEY-ROZET	M. GAUDRON
M. LABBE	M. VERNET
M. AMEDRO	M. GENTE (à partir de 23h45 lors de la présentation de la délibération N°47)

ABSENTS : Mmes AUPEST - LIMBOURG – LUCAS – M. BEZZAOUYA.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. TELESINSKI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 12

Conseil Municipal du 13 décembre 2007

Objet : **HANDICAP - LOI N°2005-102 DU 11 FEVRIER 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES - CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la création dans les communes de 5.000 habitants et plus, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Elle est composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Le Maire qui préside cette commission arrêtera la liste de ses membres.

La loi prévoit que cette commission est chargée de :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- d'organiser le système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création de la commission communale pour l'accessibilité composée de :

- l'adjoint au Maire en charge de la santé, de la gérontologie et du handicap,
- l'adjoint au Maire en charge de la circulation, du stationnement et des transports,
- l'adjoint au Maire en charge du patrimoine bâti communal, de l'informatique, des télécommunications et des réseaux,
- l'adjoint au Maire en charge du logement,
- de représentants d'associations d'handicapés,
- d'un membre de chaque conseil de quartier représentant les usagers.

Un règlement de fonctionnement sera établi par la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son Président et sur sa proposition,
VU l'avis des commissions intéressées,
APPROUVE la création de la commission communale pour l'accessibilité.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 40

Union Pour Aulnay : 40

REFUS DE VOTE : 9

Avec Vous Aulnay Autrement – Liste M. SEGURA : 5

Avec Vous Aulnay Autrement – Liste M. LABBE : 4



Pour extrait conforme

Le Député-Maire

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

SEANCE DU 5 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEGURA, Maire.

PRESENTS : M. SEGURA - Mme BENHAMOU - MM. LAOUEDJ - AMEDRO - Mme BOVAIS-LIEGEOIS - M. GALLOSI - Mmes DEXHEIMER - FRECHILLA - M. MUKENDI - Mmes DEMONCEAUX - SIINO - M. HERNANDEZ (sorti lors du vote de la délibération N° 21) - Mme DIENG - M. SIEBECKE - Mme PELLIER - MM. MONTFORT (sorti lors du vote de la délibération N° 31) - GENTE - Mme MICHEL - M. MERCIER - Mme CASSIUS - M. MOREL - Mme MOREL-BAILLEUL - M. ANNONI - Mme VERGÉ - M. BLOCH - Mme BLAZA - M. DEFAIT - Mmes PISTONE - AIT-KHEDACHE - FOUGERAY - M. DE OLIVEIRA - Mmes LELOUP - KEBLI - MM. TOULGOAT - GUENDOUZ - Melle TRINH - Mme GENET - MM. CHAUSSAT - JACOB - Mme DELMONT-KOROPOULIS - M. GAUDRON - Mme DAVID - MM. EL KOURADI - RAMADIER - Mme BOITEL - M. CANNAROSSO - Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations N° 17 et 24).

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication
le 12 juin 2008
et du dépôt en
Sous-Préfecture
le 09/06/08.....

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

<i>MANDANT</i>	<i>MANDATAIRE</i>
M. BENJANA	M. SEGURA
Mme QUERUEL	M. TOULGOAT
M. BOULANGER	Mme BLAZA
M. GUILLEMIN	M. MOREL
M. ALLOUCH	Mme DELMONT-KOROPOULIS
Mme RENAULT	Mme DAVID

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LAOUEDJ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération N° 17

Conseil Municipal du 5 juin 2008

Objet : **HANDICAP - LOI N°2005-102 DU 11 FEVRIER 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération n°12 du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal de la Commune d'Aulnay-sous-Bois a approuvé la création de la Commission communale pour l'accessibilité.

Suite au renouvellement général des membres du Conseil Municipal en mars 2008, et à la nomination de nouveaux élus, ainsi qu'à la modification des délégations, le Maire propose de modifier la composition de la liste des membres de cette commission.

A cet effet, il propose que la commission soit désormais composée de :

- L'adjoint au Maire chargé des retraités, personnes âgées et du handicap,

- L'adjoint au Maire chargé du Patrimoine et du bâti communal,
- L'adjoint au Maire chargé du logement,
- L'adjoint au Maire chargé de l'Informatique, télécommunications et réseaux,
- L'adjoint délégué à la citoyenneté, droits de l'homme, devoir de mémoire, lutte contre les discriminations,
- Le conseiller municipal délégué chargé du transport, circulation et déplacements,
- Un conseiller municipal de l'opposition,
- Le Directeur Général des Services Techniques,
- Le Directeur Général Adjoint chargé de la santé, de la gérontologie et du handicap,
- Le Directeur Général Adjoint chargé de l'accueil et des mairies annexes,
- Le Directeur Général Adjoint du commerce et de l'Artisanat,
- Un représentant de la Direction santé, gérontologie, handicap,
- Un représentant de la Direction de l'Espace Public,
- Un représentant de la Direction Bâtiment,
- Un représentant du Service Municipal d'Action Sociale,
- Le responsable de l'accueil et des mairies annexes,
- Un représentant de la Direction de la réglementation du commerce et de l'artisanat,
- Le responsable de la commission technique et sécurité,
- Le responsable du service Mission Handicap,
- Un représentant par territoire de la commune, soit 5 personnes,
- Des représentants d'associations de personnes handicapées, soit 5 personnes.

Il est rappelé que le Maire est président de droit de cette commission.

Les autres dispositions de la délibération n°12 du 13 décembre 2007 restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son Président et sur sa proposition,
APPROUVE la modification de la composition de la commission communale
d'accessibilité.

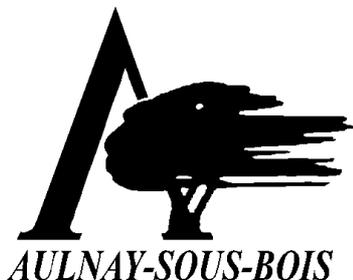
ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme

Gérard SEGURA
Maire
Conseiller Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Segura", written over a horizontal line.



**REGLEMENT INTERIEUR DE
FONCTIONNEMENT
DE LA COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE**

En application de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est créée par une délibération n°12 du 13 décembre 2007.

Le présent document a pour objet de fixer les diverses règles de fonctionnement de cette instance.

REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

Art 1 – RÔLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

« Cette commission communale a pour objet de dresser **un constat de l'état d'accessibilité** :

- du cadre bâti existant
- de la voirie
- des espaces publics
- des transports

Elle organise un système de **recensement de l'offre de logements accessibles** aux personnes handicapées.

Elle impulse une démarche en direction des commerces de la commune afin de les amener à s'engager dans la mise en accessibilité de leurs commerces. Action de sensibilisation, démarche incitative, valorisation de l'existant...(charte accessibilité)

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ».

Objet de la C.C.A :

La commission a pour objet de favoriser l'accessibilité de la commune à la population en situation de handicap.

La commission joue un rôle consultatif. Elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel ou coercitif. La commission se réunit au minimum 2 fois dans l'année en réunion plénière. Le maire pourra, en fonction des besoins, décider de réunir la commission autant de fois que nécessaire.

Le Maire, Président de la commission impulse par lettre de commande à chef de projet, la mise en œuvre de sous commissions :

- Groupe 1 : l'accessibilité des établissements recevant du public
- Groupe 2 : Accessibilité de la chaîne du déplacement
- Groupe 3 : L'accueil du public et les moyens de communication
- Groupe 4 : Le recensement de l'offre de logements accessibles
- Groupe 5 : L'accessibilité des commerces



Entre chaque réunion plénière de la commission communale pour l'accessibilité, les chefs de projet organiseront des groupes de travail afin de répondre à la lettre de commande.

Ces groupes de travail permettent la concertation avec des partenaires internes et externes, institutionnels ou associatifs, et des personnes en situation de handicap, capables d'apporter, par leur participation et leur réflexion, une orientation au programme d'actions annuelles.

Chaque chef de projet devra communiquer au secrétariat de la C.C.A :

- Ses propres modalités de fonctionnement (calendrier, ordre du jour, compte-rendus)
- Etablir un bilan annuel qui prendra en compte :
 - Le diagnostic effectué faisant ressortir les besoins
 - Les réalisations
 - Les projets à venir

Chaque chef de projet devra communiquer à la secrétaire de la C.C.A :

- Le calendrier des réunions avec leur ordre du jour
- Les comptes-rendus de ces réunions
- Le bilan annuel des actions et travaux réalisés

Un bilan annuel précisera par secteur, les travaux réalisés avec des indicateurs d'avancée et mentionnera les projets en cours et à venir.

Art 2 – COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission est présidée par le Maire de la commune d'Aulnay-sous-Bois, conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du C.G.C.T.

Elle est composée des membres suivants, ou en cas d'empêchement de leurs représentants qu'ils auront eux même désignés :

- **Des élus chargés des secteurs suivants :**
 - l'adjoint au maire chargé des retraités, personnes âgées et du handicap
 - l'adjoint au maire chargé du patrimoine communal et du bâti communal,
 - l'adjoint au maire chargé du logement
 - l'adjoint au maire chargé de l'informatique, télécommunications, réseaux
 - l'adjoint au maire délégué à la citoyenneté, droit de l'homme, devoir de mémoire, lutte contre les discriminations,
 - le conseiller municipal délégué chargé de la sécurité
 - le conseiller municipal délégué chargé du transport, circulation et déplacements
 - un conseiller municipal de l'opposition
- **Des directeurs généraux adjoints suivants :**
 - directeur général des services techniques
 - directeur général adjoint chargé de la santé, de la gérontologie, du handicap, de la commission incendie/sécurité
 - directeur général adjoint chargé de l'accueil et des mairies annexes
 - directeur général adjoint chargé des commerces et de l'artisanat



- **Des Directeurs et Chefs des services ou leurs représentants suivants :**
 - Direction santé, gérontologie, handicap
 - Direction de l'espace public
 - Direction du bâtiment
 - Direction du service municipal d'actions sociales et du C.C.A.S
 - Responsable de l'accueil et des mairies annexes
 - Direction de la réglementation commerces et artisanat
 - Responsable de la commission technique et sécurité
 - le chef de service de la Police Municipale
 - Responsable de la Mission Handicap municipale

- **Des associations représentatives des personnes handicapées : 5 au total**
Représentation des 4 types de handicap : visuel, auditif, moteur, mental
Des représentants d'utilisateurs : 5 au total
 - 1 représentant d'utilisateurs pour chacun des 5 territoires de la commune (conseils de quartiers)

En cas de démission ou décès d'un des membres de la commission, le Maire désignera le nouveau membre qui assurera la dite fonction.

La commission pourra également solliciter, au vue de l'actualité des projets, la participation d'autres partenaires, de techniciens complémentaires qui auront une fonction d'expert dans les différents domaines.

Art 3 – ORGANISATION DE LA COMMISSION

Le responsable de la Mission Handicap est chargé de l'organisation et de la coordination de cette instance. Il en assure le secrétariat.

Préparation des deux réunions plénières annuelles:

Le secrétaire de la C.C.A suivra l'avancée des travaux de chaque groupe de travail et sera chargé de collecter les documents ou éléments nécessaires à la tenue de chaque réunion plénière.

Le secrétaire de la C.C.A est chargé de l'organisation et du secrétariat des réunions plénières de la Commission :

Il veille à la préparation de la séance

- Réserve et organise les salles de réunion
- Convoque les membres de la commission par courrier mentionnant l'ordre du jour
- Prépare des dossiers à étudier
- Rédige les comptes-rendus des réunions à envoyer à chaque participant.

Art 4 – ELABORATION D'UN BILAN ANNUEL

Le bilan annuel établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité sera soumis au Maire puis au Conseil Municipal pour validation avant d'être transmis aux autorités administratives compétentes prévues par la loi :

- au préfet,
- au président du conseil général,
- au conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

De même, ce rapport sera remis aux responsables de l'ensemble des bâtiments, installations ou locaux de travail visés par le document.



**SCHEMA ORGANISATIONNEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AULNAY-SOUS-BOIS
POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

Article 46 - Loi du 11 Février 2005

« Pour l'égalité des droits et des chances - la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Mission ⇒ Rédaction d'un rapport annuel de mise en conformité avec la loi du 11 février 2005
Fonction ⇒ Consultative / Aide à la décision / Force de propositions

MEMBRES :

Les élus en charge :

- De la santé, des personnes âgées, du handicap et des PMI
- Du transport, circulation et déplacements urbains, écologie, environnement, développement durable, agenda 21
- Du patrimoine communal et bâti communal
- Du logement, de l'hébergement d'urgence, des attestations d'accueil et certificats d'hébergement, état civil, élections, recensement de la population, mairies annexes, accueil / standard
- De l'informatique, télécommunication et réseaux
- De la citoyenneté, des droits de l'homme, de la petite enfance et de la lutte contre les discriminations
- Le Conseiller Municipal chargé du commerce et de l'artisanat, des projets jeunes internationaux
- Le Conseiller Municipal en charge de la sécurité et de la prévention
- Un Conseiller Municipal de l'opposition

Les DGA :

- Directeur Général des Services Techniques
- Directeur Général Adjoint santé gérontologie handicap / commission sécurité et incendie
- Directeur Général Adjoint des affaires institutionnelles et réglementaires
- Directeur Général Adjoint de l'aménagement, de l'urbanisme, du commerce et de l'artisanat

PRESIDENT LE MAIRE OU SON REPRESENTANT

Les services municipaux, directeurs

ou leurs représentants :

- La direction santé gérontologie et handicap
- La direction de l'espace public
- Direction du patrimoine municipal
- La direction construction, urbanisme et développement
- Le responsable du service logement
- Responsable des mairies annexes/ de l'accueil et standard
- Service du commerce et de l'artisanat
- Responsable de la commission technique et sécurité
- Un représentant de la police municipale
- Responsable de la Mission handicap

5 représentants des personnes en situation de handicap :

- L'association des paralysés de France (handicap moteur)
- L'association Rétina France (handicap visuel)
- Poste à pourvoir (handicap auditif)
- L'association des donneurs de voix (handicap visuel)
- L'A.G.E.S.T.L (déficience mentale)

5 représentants d'usagers :

- Un représentant pour chacun des 5 territoires (conseils de quartier)

GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4		GROUPE 5	
Les Etablissements Recevant du Public (ERP)		Les déplacements urbains		L'Accueil du public Les moyens de communication adaptés		Le recensement de l'offre de Logements accessibles		L'accessibilité des commerces	
Objectifs	Diagnostic cadre bâti	Objectifs	Diagnostic voirie	Objectifs	Améliorer l'accueil du public et l'accès aux services publics	Objectifs	Recensement de l'offre de logements accessibles	Objectif	Favoriser l'accès aux commerces
	Plan de mise en accessibilité		Plan de mise en accessibilité						
<i>Thèmes de travail</i>	Accessibilité des bâtiments et services :	<i>Thèmes de travail</i>	Accessibilité de la chaîne de déplacement :	<i>Thèmes de travail</i>	Enquête auprès des agents chargés de l'accueil du public	<i>Thèmes de travail</i>	Définir des actions à mener en direction et avec les bailleurs.	<i>Thèmes de travail</i>	Définir des actions à mener en direction des commerçants et des associations de commerçants.
	Actions à mener : - ERP Municipaux - ERP Scolaires - Autres bâtiments publics		Actions à mener : - Voirie / Environnement - Transports et stationnement - Circulation signalisation- - Aménagement des abords des établissements publics - Travaux de facilitation de l'accès aux commerces		Actions à mener : - Mise en place des moyens de communication adaptés - Sensibiliser et former les agents d'accueil à l'accueil spécifique du public en situation de handicap - Dotation d'outils de communication spécifiques (déficients sensoriels)		Actions à mener : - Conférence logement : aborder la question du recensement avec les bailleurs - Création d'un groupe de travail Ville / Bailleurs : création d'outils diagnostics de l'existant / Procédures d'accès aux logements : accueil , attribution et suivi		Actions à mener : - Création d'un groupe de travail à créer avec les commerçants : Projets: - Aide au diagnostic - création d'une charte Accessibilité - création d'un label Accessibilité
<i>Pilote :</i>	Direction du patrimoine municipal	<i>Pilote :</i>	Direction espace public	<i>Pilote :</i>	Direction des affaires institutionnelles et réglementaires	<i>Pilote :</i>	Direction construction urbanisme développement	<i>Pilote :</i>	Service du commerce et de l'artisanat

Coordination et secrétariat de la C.C.A.P.H. ⇒ Mission Handicap Municipale

- Organisation des 2 réunions plénières minimum par an / Suivi de l'avancée des travaux des 5 groupes de travail

Rendu du travail des sous-commissions aux membres de la C.C.A.P.H. afin de définir des priorités et des préconisations avant préparation budgétaire
Présentation par chaque sous-commission du bilan annuel chiffré et quantifié des travaux réalisés, des travaux en cours et des projets à venir.

- Rédaction du rapport annuel présentant l'avancée de l'accessibilité sur la commune à remettre aux autorités compétentes du département de la Seine-Saint-Denis :
au Préfet, au Président de Conseil Général, à la Commission Départemental Consultative des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.).

2009/4 - Schéma organisationnel de la C.C.A.P.H.

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX (PMR)
BILAN D'ACCESSIBILITE EN 2010



- NIVEAUX D'ACCESSIBILITE**
- ▲ PAS ACCESSIBLE
 - ▲ PEU ACCESSIBLE
 - ▲ MOYENNEMENT ACCESSIBLE
 - ▲ ACCESSIBLE
 - ▲ TRAVAUX 2009-2010
 - ▲ TRAVAUX 2010

TYPES D'ETABLISSEMENTS

- △ ECOLES
- ECONOMIE
- SANTE
- LOISIRS-CULTURE
- ADMINISTRATIONS
- PETITE ENFANCE
- SPORTS
- ESPACES VERTS
- 3ÈME AGE
- SERVICES SOCIAUX

VILLEPINTÉ

GONSESE

SEVRAN

LE BLANC - MESSNIL

BONDY

LES PAVILLONS -
SOUS BOIS

LTRY - GARGAN

CODES COULEURS PAR QUARTIERS

001	GS Ambourcel
002	GS Bourg 1
003	GS Bourg 2
004	GS Croix Saint-Maire
005	GS Paul Eluard
006	GS Les Perrières
007	GS Les Perrières
008	GS Les Perrières
009	GS Les Perrières
010	GS Les Perrières
011	GS Les Perrières
012	GS Les Perrières
013	GS Les Perrières
014	GS Les Perrières
015	GS Les Perrières
016	GS Les Perrières
017	GS Les Perrières
018	GS Les Perrières
019	GS Les Perrières
020	GS Les Perrières
021	GS Les Perrières
022	GS Les Perrières
023	GS Les Perrières
024	GS Les Perrières
025	GS Les Perrières
026	GS Les Perrières
027	GS Les Perrières
028	GS Les Perrières
029	GS Les Perrières
030	GS Les Perrières
031	GS Les Perrières
032	GS Les Perrières
033	GS Les Perrières
034	GS Les Perrières
035	GS Les Perrières
036	GS Les Perrières
037	GS Les Perrières
038	GS Les Perrières
039	GS Les Perrières
040	GS Les Perrières
041	GS Les Perrières
042	GS Les Perrières
043	GS Les Perrières
044	GS Les Perrières
045	GS Les Perrières
046	GS Les Perrières
047	GS Les Perrières
048	GS Les Perrières
049	GS Les Perrières
050	GS Les Perrières
051	GS Les Perrières
052	GS Les Perrières
053	GS Les Perrières
054	GS Les Perrières
055	GS Les Perrières
056	GS Les Perrières
057	GS Les Perrières
058	GS Les Perrières
059	GS Les Perrières
060	GS Les Perrières
061	GS Les Perrières
062	GS Les Perrières
063	GS Les Perrières
064	GS Les Perrières
065	GS Les Perrières
066	GS Les Perrières
067	GS Les Perrières
068	GS Les Perrières
069	GS Les Perrières
070	GS Les Perrières
071	GS Les Perrières
072	GS Les Perrières
073	GS Les Perrières
074	GS Les Perrières
075	GS Les Perrières
076	GS Les Perrières
077	GS Les Perrières
078	GS Les Perrières
079	GS Les Perrières
080	GS Les Perrières
081	GS Les Perrières
082	GS Les Perrières
083	GS Les Perrières
084	GS Les Perrières
085	GS Les Perrières
086	GS Les Perrières
087	GS Les Perrières
088	GS Les Perrières
089	GS Les Perrières
090	GS Les Perrières
091	GS Les Perrières
092	GS Les Perrières
093	GS Les Perrières
094	GS Les Perrières
095	GS Les Perrières
096	GS Les Perrières
097	GS Les Perrières
098	GS Les Perrières
099	GS Les Perrières
100	GS Les Perrières
101	GS Les Perrières
102	GS Les Perrières
103	GS Les Perrières
104	GS Les Perrières
105	GS Les Perrières
106	GS Les Perrières
107	GS Les Perrières
108	GS Les Perrières
109	GS Les Perrières
110	GS Les Perrières
111	GS Les Perrières
112	GS Les Perrières
113	GS Les Perrières
114	GS Les Perrières
115	GS Les Perrières
116	GS Les Perrières
117	GS Les Perrières
118	GS Les Perrières
119	GS Les Perrières
120	GS Les Perrières
121	GS Les Perrières
122	GS Les Perrières
123	GS Les Perrières
124	GS Les Perrières
125	GS Les Perrières
126	GS Les Perrières
127	GS Les Perrières
128	GS Les Perrières
129	GS Les Perrières
130	GS Les Perrières
131	GS Les Perrières
132	GS Les Perrières
133	GS Les Perrières
134	GS Les Perrières
135	GS Les Perrières
136	GS Les Perrières
137	GS Les Perrières
138	GS Les Perrières
139	GS Les Perrières
140	GS Les Perrières
141	GS Les Perrières
142	GS Les Perrières
143	GS Les Perrières
144	GS Les Perrières
145	GS Les Perrières
146	GS Les Perrières
147	GS Les Perrières
148	GS Les Perrières
149	GS Les Perrières
150	GS Les Perrières
151	GS Les Perrières
152	GS Les Perrières
153	GS Les Perrières
154	GS Les Perrières
155	GS Les Perrières
156	GS Les Perrières
157	GS Les Perrières
158	GS Les Perrières
159	GS Les Perrières
160	GS Les Perrières
161	GS Les Perrières
162	GS Les Perrières
163	GS Les Perrières
164	GS Les Perrières
165	GS Les Perrières
166	GS Les Perrières
167	GS Les Perrières
168	GS Les Perrières
169	GS Les Perrières
170	GS Les Perrières
171	GS Les Perrières
172	GS Les Perrières
173	GS Les Perrières
174	GS Les Perrières
175	GS Les Perrières
176	GS Les Perrières
177	GS Les Perrières
178	GS Les Perrières
179	GS Les Perrières
180	GS Les Perrières
181	GS Les Perrières
182	GS Les Perrières
183	GS Les Perrières
184	GS Les Perrières
185	GS Les Perrières
186	GS Les Perrières
187	GS Les Perrières
188	GS Les Perrières
189	GS Les Perrières
190	GS Les Perrières
191	GS Les Perrières
192	GS Les Perrières
193	GS Les Perrières
194	GS Les Perrières
195	GS Les Perrières
196	GS Les Perrières
197	GS Les Perrières
198	GS Les Perrières
199	GS Les Perrières
200	GS Les Perrières
201	GS Les Perrières
202	GS Les Perrières
203	GS Les Perrières
204	GS Les Perrières
205	GS Les Perrières
206	GS Les Perrières
207	GS Les Perrières
208	GS Les Perrières
209	GS Les Perrières
210	GS Les Perrières
211	GS Les Perrières
212	GS Les Perrières
213	GS Les Perrières
214	GS Les Perrières
215	GS Les Perrières
216	GS Les Perrières
217	GS Les Perrières
218	GS Les Perrières
219	GS Les Perrières
220	GS Les Perrières
221	GS Les Perrières
222	GS Les Perrières
223	GS Les Perrières
224	GS Les Perrières
225	GS Les Perrières
226	GS Les Perrières
227	GS Les Perrières
228	GS Les Perrières
229	GS Les Perrières
230	GS Les Perrières
231	GS Les Perrières
232	GS Les Perrières
233	GS Les Perrières
234	GS Les Perrières
235	GS Les Perrières
236	GS Les Perrières
237	GS Les Perrières
238	GS Les Perrières
239	GS Les Perrières
240	GS Les Perrières
241	GS Les Perrières
242	GS Les Perrières
243	GS Les Perrières
244	GS Les Perrières
245	GS Les Perrières
246	GS Les Perrières
247	GS Les Perrières
248	GS Les Perrières
249	GS Les Perrières
250	GS Les Perrières
251	GS Les Perrières
252	GS Les Perrières
253	GS Les Perrières
254	GS Les Perrières
255	GS Les Perrières
256	GS Les Perrières
257	GS Les Perrières
258	GS Les Perrières
259	GS Les Perrières
260	GS Les Perrières
261	GS Les Perrières
262	GS Les Perrières
263	GS Les Perrières
264	GS Les Perrières
265	GS Les Perrières
266	GS Les Perrières
267	GS Les Perrières
268	GS Les Perrières
269	GS Les Perrières
270	GS Les Perrières
271	GS Les Perrières
272	GS Les Perrières
273	GS Les Perrières
274	GS Les Perrières
275	GS Les Perrières
276	GS Les Perrières
277	GS Les Perrières
278	GS Les Perrières
279	GS Les Perrières
280	GS Les Perrières
281	GS Les Perrières
282	GS Les Perrières
283	GS Les Perrières
284	GS Les Perrières
285	GS Les Perrières
286	GS Les Perrières
287	GS Les Perrières
288	GS Les Perrières
289	GS Les Perrières
290	GS Les Perrières
291	GS Les Perrières
292	GS Les Perrières
293	GS Les Perrières
294	GS Les Perrières
295	GS Les Perrières
296	GS Les Perrières
297	GS Les Perrières
298	GS Les Perrières
299	GS Les Perrières
300	GS Les Perrières

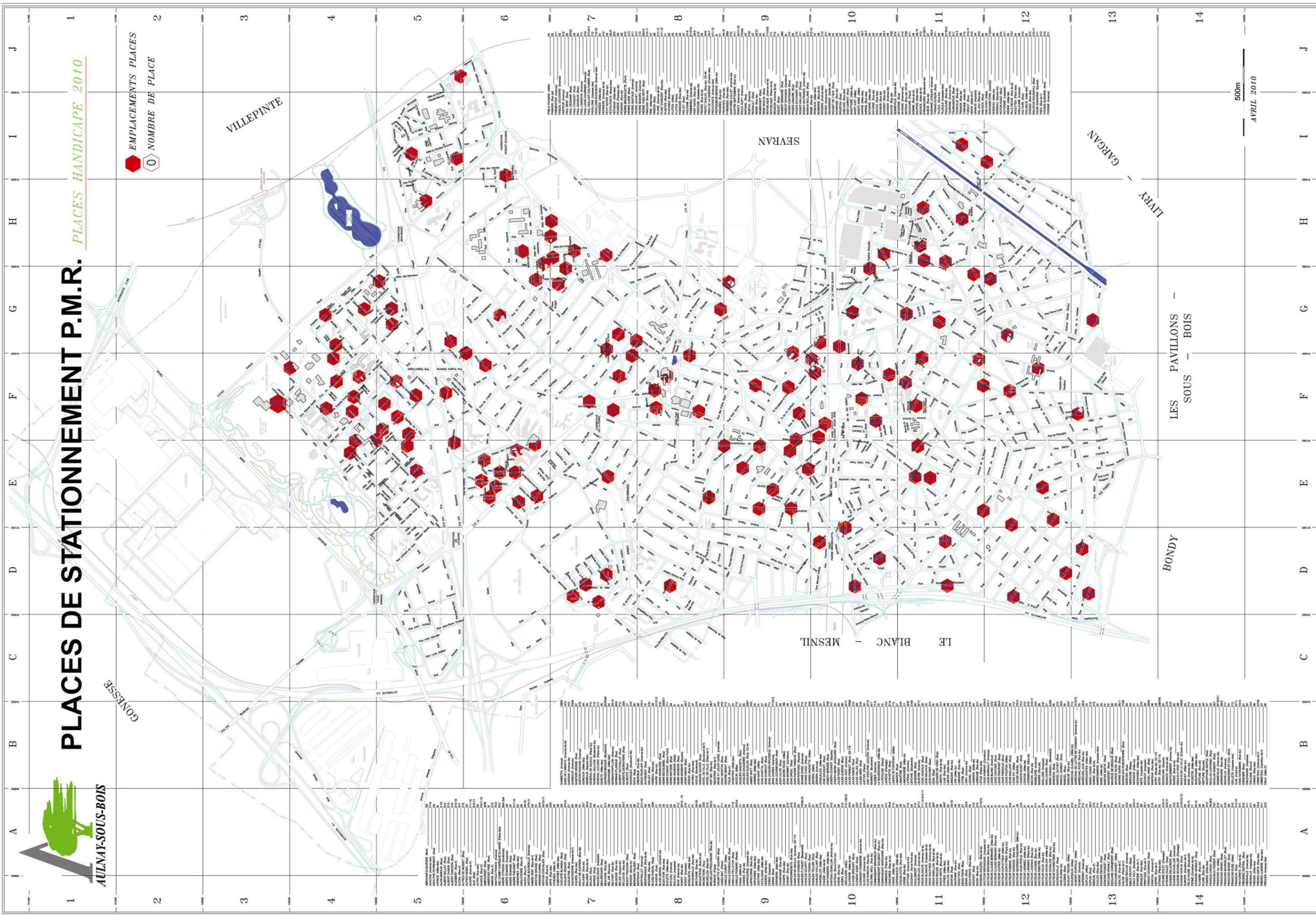
Service de l'Information Géographique
Direction des services techniques municipaux
Ville d'Aulnay-sous-bois 93802 Aulnay-sous-bois cedex

2009/5 - Géolocalisation des sites et évolution des niveaux d'accessibilité des bâtiments municipaux

CHEMINEMENT PMR 2010



2009/6 - Plan du cheminement précisant l'implantation des feux sonores, bandes podotactiles



2009/7 - Implantation des places de stationnement P.M.R.

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-SAINT-DENIS

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication
le 25 septembre 2008
et du dépôt en
Sous-Préfecture
le 3. Octobre 2008

Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEGURA, Maire.

PRESENTS : MM. SEGURA (sorti lors du vote de la délibération N° 1 – présidence assurée par Mme BENHAMOU) – BENJANA (sorti lors du vote des délibérations N° 1 et 32) – Mmes BENHAMOU – QUERUEL - MM. LAOUEDJ (sorti lors du vote des délibérations N° 20 – 23 – 31 et 32) – AMEDRO – Mme BOVAIS-LIEGEOIS (sortie lors du vote des délibérations n° 20 et 23) – M. GALLOSI – Mmes DEXHEIMER – FRECHILLA (sortie lors du vote de la délibération N° 27) – M. MUKENDI (sorti lors du vote de la délibération N° 27) – Mmes DEMONCEAUX – SIINO – M. HERNANDEZ – Mme DIENG – M. SIEBECKE (sorti lors du vote de la délibération N° 27) – Mme PELLIER (sortie lors du vote de la délibération N° 27) – MM. MONTFORT (sorti lors du vote de la délibération N° 3) – GENTE – Mme MICHEL – MM. MERCIER – MOREL – Mme MOREL-BAILLEUL (sortie lors du vote de la délibération N° 25) – M. ANNONI – Mme VERGÉ – M. BLOCH – Mme BLAZA – M. DEFAIT – Mmes PISTONE – AIT-KHEDACHE (sortie lors du vote des délibérations N° 29 – 30 et 31) – M. DE OLIVEIRA – Mmes LELOUP – KEBLI (arrivée à 21h25 – absente lors du vote de la délibération N° 32) – MM. TOULGOAT (sorti lors du vote de la délibération N° 15) – GUENDOUZ (sorti lors du vote de la délibération N° 32) – Melle TRINH – M. ALLOUCH – Mme GENET – M. CHAUSSAT (sorti lors du vote de la délibération N° 23) – Mme DELMONT-KOROPOULIS – MM. GAUDRON – EL KOURADI (arrivé à 21h15) – RAMADIER – Mme BOITEL – M. CANNAROSSO – Mme MAROUN.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT

Mme BOVAIS-LIEGEOIS
Mme CASSIUS
M. GUILLEMIN
Mme FOUGERAY
Mme RENAULT
M. JACOB
Mme DAVID
M. EL KOURADI

MANDATAIRE

M. SEGURA (de 22h55 à 23h00 – pour les délibérations N° 20 et 23)
M. GALLOSI
M. MOREL
M. LAOUEDJ
Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. CHAUSSAT
Mme BOITEL
Mme MAROUN (jusqu'à 21h15 – pour la délibération N° 32)

ABSENT : M. BOULANGER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

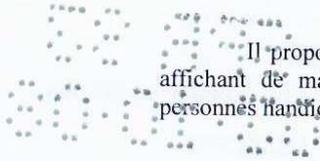
Mme BOVAIS-LIEGEOIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération N° 25 Conseil Municipal du 18 septembre 2008

Objet : **ESPACE PUBLIC - VOIRIE - QUARTIERS PREVOYANTS - LE PARC - NONNEVILLE - MAIRIE - PAUL BERT - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - GRATUITE DU STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.**

Le Maire expose à l'Assemblée que la ville a instauré le stationnement payant dans certaines voies du centre ville et en a confié l'exploitation à la Société Parkings de France Service par délibération n° 14 du 26 avril 1990.

Il précise que la ville d'Aulnay sous-bois, s'est engagée dans une démarche globale d'accessibilité aux équipements publics, commerces et services des personnes à mobilité réduite et qu'à ce titre, elle peut décider d'un régime de stationnement spécifique à cette catégorie d'usagers comme le précise la circulaire 82-199 du 29 novembre 1982 du ministère de l'intérieur.



Il propose d'instituer la gratuité du stationnement pour les véhicules affichant de manière lisible la carte officielle de stationnement pour les personnes handicapées en cours de validité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications de son Président,

VU l'avis des commissions intéressées,

ADOpte la gratuité du stationnement pour les véhicules affichant de manière lisible la carte officielle de stationnement pour les personnes handicapées en cours de validité

DIT que cette mesure prendra effet au 1^{er} octobre 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme



Gérard SEGURA
Maire
Conseiller Général

*2009/8 – délibération N°25 – Conseil municipal du 18 septembre 2008
« Gratuité des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite »*



GARE RER B ET TRAM-TRAIN



Les travaux de mise en accessibilité de la gare abordent la dernière ligne droite

L'ÉTAPE QUI S'ACHÈVE, DANS LE CADRE DU CHANTIER DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA GARE RER, PERMETTRA AUX USAGERS DE RETROUVER LEUR ACCÈS DEPUIS LA GARE ROUTIÈRE NORD, RUE DU 11 NOVEMBRE.

Les acteurs du projet

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est l'autorité organisatrice des transports. À ce titre, il est chargé par le Conseil régional de mettre en œuvre la politique de mise aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) des gares RER.

Réseaux Ferrés de France (RFF), propriétaire et gestionnaire des infrastructures ferroviaires est le maître d'ouvrage et responsable des travaux sur son périmètre.

La SNCF, exploitante et mandatée par RFF, gère et coordonne ce projet. La SNCF intervient aussi comme maître d'ouvrage et responsable des travaux sur son périmètre.

Lundi 21 juin à partir de 6h30, les agents de la SNCF vont garder leur tenue mais revêtir le rôle de garçons de café. En ce premier jour de l'été, ils offriront le petit-déjeuner aux usagers pour marquer la fin d'une étape importante des travaux de mise en accessibilité de la gare d'Aulnay-sous-Bois avec le démontage de la passerelle provisoire et du bungalow de vente qui aura nécessité pendant deux week-ends la fermeture partielle de la rue du 11 novembre à toute circulation routière et piétonne (voir encadré). Comme lors de son installation, la dépose de la structure métallique qui enjambe les voies ferrées au niveau du quai n°3 en permettant aux voyageurs un accès direct à la gare routière nord, fera le spectacle en réclamant le renfort d'une énorme grue de levage. Au matin d'une nouvelle semaine, à l'heure des croissants, les premiers accès rénovés à la gare, matérialisés par l'ouverture d'un premier escalier et du souterrain nord, apparaîtront aux yeux des usagers. Cette première phase, qui intervient près d'un an après le démarrage de ce chantier d'envergure, permettra de se faire une idée plus précise de la tournure de la future gare avec des guichets abaissés, des contrôles automa-

tiques élargis et la reprise des sols, des murs, du plafond et de l'éclairage des couloirs d'accès. Le plus impressionnant reste toutefois à venir. Comme les douze autres gares de la ligne nord du RER B, celle d'Aulnay-sous-Bois bénéficie d'une réponse concrète à la loi du 11 février 2005, dite "pour l'égalité des chances". Celle-ci implique d'aménager et d'adapter les espaces d'accueil du public pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. En fait, il s'agit de garantir la mobilité de tous, aussi bien celle des voyageurs qui effectuent une correspondance train/bus ou tram. Et pas seulement des personnes atteintes d'un handicap, mais aussi des seniors qui peinent à gravir les marches, des voyageurs munis de bagages encombrants et des parents accompagnés d'enfants en bas âge ou non. Mais derrière la priorité citoyenne affichée pointent également des considérations liées à la réduction du temps d'attente du train en gare et par conséquent à la fiabilité des horaires. Confrontée depuis quelques années à la dégradation de son niveau de régularité et à une augmentation significative de sa fréquentation, la ligne B souffre d'une organisation primée de ses dessertes et d'une saturation

de l'infrastructure. C'est pourquoi les entreprises publiques - RATP, SNCF et RFF (Réseau ferré de France), ainsi que le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), ont élaboré un schéma directeur de la ligne B du RER, duquel est issu un projet baptisé RER B Nord + qui propose une refonte totale de la desserte aux heures de pointe pour l'adapter aux besoins des voyageurs. L'objectif est ambitieux. Il prévoit, à l'horizon 2012, le passage d'un train toutes les trois minutes.

ENCORE UN AN DE CHANTIER

C'est à cette époque également que la ville prendra le relais en lançant les travaux du pôle gare. Ce secteur est considéré comme hautement stratégique au développement local, tant du point de vue de la dynamique commerciale que de la qualité environnementale. Il continue de faire l'objet de réflexions poussées de la part de l'exécutif municipal qui a rejeté en grande partie le projet pharaonique envisagé par l'ancienne équipe, pour lui préférer une approche plus pragmatique et adaptée aux capacités financières de la ville. Adossées aux recommandations du ▶▶

► Plan de déplacements urbains de l'Ile-de-France, les propositions s'orientent vers des embellissements urbains, dont la réalisation d'une place minérale côté sud, concourant notamment à une amélioration du plan de circulation dans ce périmètre où transitent journallement 32 000 usagers du RER, 10 000 piétons, 830 bus et 13 000 véhicules. Des chiffres vertigineux mais qui correspondent à la première place occupée par la gare d'Aulnay-sous-Bois en termes de fréquentation dans le département. En attendant, les travaux devraient durer encore six bons mois. Ils vont comprendre d'abord la mise en route de trois ascenseurs entre les quais n°1, 2 et 3 et le passage souterrain nord, ainsi que l'installation d'un ascenseur côté rue du 11 novembre pour relier le passage souterrain à la rue, puis le rehaussement des quais (au cours de l'été 2011). Enfin, une information voyageur de "nouvelle génération" sera inaugurée au sein du bâtiment principal de la gare. La facture des travaux se sera élevée au total à 12 millions d'euros. Elle est entièrement prise en charge par le STIF. ■ Christophe Lopez



Bruno Defait,
adjoint au maire en charge du développement durable et des transports

"Notre réflexion est guidée par la préoccupation du développement durable"

Quelle appréciation portez-vous sur les travaux de la gare ?

Bruno Defait : Une fois achevés, ces travaux d'importance vont offrir un confort de desserte et d'accès sans commune mesure avec ce que nous connaissons - ou subissons - aujourd'hui. Il s'agit, en même temps, d'un outil de fiabilité des horaires. Je suis un usager de la ligne B du RER que j'emprunte presque quotidiennement. Avec ces travaux, on va enfin passer de la gare de la fin du 19^e siècle à celle du 21^e siècle. Nous aurons une gare, la sixième en Ile-de-France par sa fréquentation, enfin digne d'une ville de la taille d'Aulnay.

Comment sont vos rapports avec les partenaires - le Ssif et la Région Ile-de-France, la SNCF et RFF ?

B.D. : Les différents acteurs du dossier ont pleinement conscience à la fois du rôle majeur joué par la gare d'Aulnay-sous-Bois et des attentes des usagers. Chacun à son niveau joue sa partition afin que le projet

avance. Dans cette configuration, la municipalité a un rôle moteur dès lors que nous souhaitons déboucher dès l'horizon 2012, à une amélioration substantielle des conditions de transport et des accès à la gare.

Où en êtes-vous justement de ce dossier ?

B.D. : C'est un projet qui devrait avancer vite parce qu'il est marqué avant tout du sceau du réalisme. Le maire l'a dit, nous ne souhaitons pas nous lancer dans une fuite en avant hors de proportion avec les capacités financières de la ville. Au-delà de l'intitulé, l'enjeu consiste à déterminer ce que nous voulons comme qualité de vie en centre-ville et comment nous répondons au défi du passage entre les deux rives de la commune. Or cette recherche passe par le souci d'une relance de la dynamique commerciale et par des solutions neuves sur le plan des circulations. Toute notre réflexion est guidée par la préoccupation du développement durable.

La hauteur des quais : un enjeu de régularité

À l'exception notable de la gare Plaine-Commune à Saint-Denis, la hauteur de la plupart des quais est de 55cm au dessus du rail sur la ligne B du RER, alors que le plancher des trains est situé à 120cm. De ce fait, l'accès au train est malaisé pour les voyageurs, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, ce qui donne lieu à un allongement des temps d'arrêt en gare, voire à des incidents préjudiciables à la régularité. La gare d'Aulnay-sous-Bois comprend trois quais qui ont tous une hauteur de 0,55m. Le quai, qui assure la correspondance avec le terminus tram-train, est de plain-pied avec le niveau zéro de la gare et restera maintenu à 0,55m. Le quai 2 sera rehaussé du côté voie 4 à 1,15m et du côté voie 3 à 0,92m pour conserver l'accessibilité aux autres trains Ile-de-France desservant la gare. Enfin le quai 3 sera rehaussé à 1,15m sur sa totalité.

Plan de l'emplacement des arrêts de bus à partir du 21 juin 2010



VOIRIE

- Les travaux ont lieu du vendredi 18 au dimanche 20 juin au soir, occasionnant la fermeture de la rue du 11 novembre - portion gare routière - à toute circulation routière et piétonne pour le démontage de la passerelle provisoire et du bungalow de vente.
 - La réouverture de l'accès à la gare RER coté gare routière nord (rue du 11 novembre) aura lieu le lundi 21 juin. À cette occasion un petit déjeuner sera organisé à la gare par la SNCF de 6h30 à 9h.
 - Les lignes 15 et 617 reprennent leur place à la sortie du souterrain alors que les lignes 614, 605 et 607A sont transférées près du parc gardé vélo.
- Attention : le stationnement rue Ferdinand Herbaut sera interdit à partir du jeudi 17 juin à 17h**

N° 90 • parution du mercredi 16 juin 2010 • PS

2009/9 – Article Oxygène « Mise en accessibilité de la gare RER B »



Jean-Michel Toulouse, directeur de l'hôpital Ballanger, Gérard Ségura et Daniel Auverlot, inspecteur d'acmie ont signé la reconduction d'un partenariat en faveur de la scolarisation des enfants handicapés.

HANDICAP

FAVORISER L'INTÉGRATION ET LA SOCIALIZATION

LA RECONDUCTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT, LE 25 SEPTEMBRE, PASSÉE ENTRE LA VILLE, L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'HÔPITAL ROBERT-BALLANGER, DE SUIVRE LEUR SCOLARITÉ DANS DE BONNES CONDITIONS EST LE PROLONGEMENT NATUREL DE L'ATTENTION PORTÉE PAR LA VILLE EN FAVEUR DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPÉS.



“L’intégration dès le plus jeune âge des enfants handicapés en milieu ordinaire est une priorité d’action de la municipalité”, a déclaré Gérard Ségura, le 25 septembre, à l’occasion de la signature à la mairie d’une convention avec l’Éducation nationale, représentée par l’inspecteur d’académie Daniel Auverlot, et l’inter-secteur de psychiatrie infanto-juvénile de l’hôpital Robert-Ballanger, placé sous la responsabilité de Jean-Michel Toulouse. “Il s’agit, par le prolongement de ce partenariat engagé en 2005, de donner la chance à ces enfants de progresser, de réussir et de s’intégrer socialement à l’âge adulte”, a poursuivi le maire aux côtés d’Évelyne Demonceaux et de Nicole Siino, ses adjointes au handicap et à l’Éducation. Les élus ont rappelé que, dans le cadre de sa “Mission handicap”, la Ville agit en complémentarité avec l’Etat afin de “faire en sorte qu’aucun enfant dont la scolarisation est médicalement envisageable ne reste à la porte des établissements scolaires”. Ainsi, elle complète les effectifs des auxiliaires de vie scolaire de l’Éducation nationale, en mettant à disposition des auxiliaires d’intégration – actuellement au nombre de 21 –, dont le rôle est d’accompagner les élèves en situation de handicap psychique inscrits dans les classes ordinaires. Depuis la loi du 30 avril 2003, c’est l’Éducation nationale qui a en charge de recruter des personnels remplissant les fonctions d’auxiliaire de vie

scolaire (AVS), mais leur intervention s’adresse plus spécifiquement aux enfants accédant dans les apprentissages. La prise en charge des enfants présentant des troubles d’ordre psychologique n’est pas évoquée dans ces circulaires. La Ville a donc souhaité que la “Mission handicap” puisse continuer d’agir en milieu scolaire auprès de ces élèves. La mission des auxiliaires d’intégration municipaux vient en amont des apprentissages scolaires sur un versant plus éducatif permettant aux élèves de trouver leur place à l’école au milieu des autres. Le relais est ensuite passé aux AVS de l’Éducation nationale.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Au-delà de cette convention, la Ville a adopté depuis plusieurs années une approche globale de l’intégration sociale de ces enfants, qui peuvent aussi bénéficier d’un accueil dans les crèches et les centres de loisirs. Plus largement, il s’agit de lutter contre les discriminations et de favoriser une meilleure socialisation de tous en participant à modifier le regard sur le handicap. “Accueillir précocement l’enfant handicapé dans les structures collectives de la Ville offre une ouverture vers l’extérieur et constitue une alternative permettant une prise en compte différente de l’enfant et des maux dont il est porteur”, explique Muriel Hassani, responsable de la “Mission handicap”. *Sortir, rencontrer ses pairs,*

en quelque sorte, intégrer la société, représente non seulement un droit mais aussi la possibilité pour l’enfant (et pour ses parents) de s’ouvrir à l’altérité qui constitue une étape essentielle dans sa structuration psychoaffective.” L’accueil en collectivité permet donc de proposer à l’enfant un environnement éducatif personnalisé et adapté à ses besoins spécifiques qui seront inscrits dans le projet personnalisé d’accueil de l’enfant. Des rencontres régulières sont ainsi programmées entre la famille, le lieu d’accueil, le service de soins et la “Mission handicap” pour permettre une meilleure communication entre les partenaires, une évaluation et une analyse indispensables du projet afin de s’adapter en permanence aux besoins de l’enfant, de dégager des objectifs de travail, de prévoir d’éventuels aménagements de l’espace. Dans le cadre du projet individuel de l’enfant, les professionnels au côté des familles travaillent par anticipation. L’année qui précède le départ de l’enfant de la crèche, l’Éducation nationale est conviée à participer aux réunions de synthèse afin de préparer l’arrivée de l’enfant à l’école. Le plus souvent, durant le dernier trimestre scolaire, l’enfant est accueilli une ou deux demi-journées à l’école. C’est également dans ce projet qu’est identifié le besoin d’une aide humaine.

“MISSION HANDICAP”,
 55, rue du 11 - Novembre. Tél. : 01 48 68 67 60.
 Courriel : missionhandicap@aulnay-sous-bois.fr
 Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures
 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le mercredi après-midi.



Dossier réalisé par Isabelle Terrasser

ÉGRATION ATION

ROBERT-BALLANGER, PERMETTANT AUX ENFANTS ATTEINTS DE TROU-
ÈRE QUE PORTE LA MUNICIPALITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES.

1^{ER} HANDICAFÉ

RENCONTRE AVEC LES ENTREPRISES



Dans le cadre de la 13^e semaine nationale en faveur de l'emploi des personnes handicapées, la "Mission handicap" met en place son 1^{er} Handicafé en intercommunalité avec Le Blanc-Mesnil, pour favoriser l'emploi des travailleurs handicapés. Une première réunion en direction des entreprises intéressées a ainsi eu lieu le 29 septembre à l'hôtel de ville d'Aulnay autour d'un "déjeuner-information". Nous aurons l'occasion d'en reparler dans un prochain numéro d'Oxygène.

TROIS QUESTIONS À

ÉVELYNE
DEMONCEAUX,
ADJOINTE AU MAIRE
EN CHARGE DU HANDICAP



“Vivre le handicap comme une richesse”

QUELLE EST LA POSITION DE LA VILLE EN MATIÈRE DE HANDICAP ?

Une municipalité à l'écoute des habitants et des besoins de sa population doit tout mettre en œuvre pour que la loi de 2005 en faveur des personnes en situation de handicap devienne une réalité sur le terrain. Cela dans des domaines aussi fondamentaux que l'éducation, la culture, les loisirs, l'emploi ou la mise en accessibilité de la ville.

JUSTEMENT, QUELLES SONT LES ACTIONS CONCERNANT L'EMPLOI ?

La ville du Blanc-Mesnil nous a sollicités pour un événement en intercommunalité concernant l'emploi et nous avons répondu présents. La première étape du handicafé est une rencontre, le 29 septembre, à la mairie d'Aulnay, avec des entreprises publiques et privées pour répondre à leurs questions, les informer et apporter des témoignages.

LA DISCRIMINATION PROFESSIONNELLE EST-ELLE UNE RÉALITÉ ?

Oui, tout à fait. La discrimination à l'égard des personnes handicapées mais aussi leurs difficultés d'insertion sont encore une réalité. Même si un nombre croissant d'entreprises montre le chemin en trouvant des solutions pour valoriser les différences plutôt que de les ignorer, pour ouvrir l'entreprise à la diversité et vivre le handicap comme une richesse. Pouvoir accéder à un emploi et le conserver, malgré un handicap, fait partie des droits fondamentaux. J'aime reprendre une formule que je trouve pleine d'espoir : *“ Il faut transformer le handicap problème en handicap possibilité .”*



HANDICAFÉ

Promouvoir l'emploi DES HANDICAPÉS

DU 16 AU 22 NOVEMBRE 2009 SE DÉROULAIT LA 13ÈME SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES. À CETTE OCCASION, LES VILLES D'AULNAY-SOUS-BOIS ET DU BLANC-MESNIL AINSI QUE LEURS NOMBREUX PARTENAIRES DE L'EMPLOI DONT LE PÔLE EMPLOI, LE CAP EMPLOI, LA MAISON DE L'ENTREPRISE ET DE L'EMPLOI SE SONT RÉUNIS AFIN D'ORGANISER LEUR 1ER HANDICAFÉ EN INTERCOMMUNALITÉ, LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2009 AU FORUM CULTUREL DU BLANC-MESNIL. ÉVÈNEMENT QUI A PERMIS UNE RENCONTRE ENTRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP ET LES ENTREPRISES.

9 h : Arrivée des premiers candidats et des entreprises au forum qui se dirigent vers leurs pôles d'accueil respectifs. Le Maire du Blanc-Mesnil, Didier Mignot et son adjointe, Phetmany Tanseri, déléguée à la santé, aux personnes en situation de handicap ainsi que Evelyne Demonceaux, adjointe au Maire à Aulnay-sous-Bois, déléguée au handicap ouvrent cette manifestation en rappelant les fondamentaux de la loi de 2005. Les textes obligent les entreprises à compter 6% de personnes en situation de handicap dans leurs effectifs. Si elles ne respectent pas ces quotas, une sanction financière leur est infligée allant de 3 500 à plus de 5 000 euros selon la taille de l'entreprise pour chaque emploi manquant.

D'autre part, les élus ont insisté sur l'importance de l'engagement des collectivités locales dans la bataille pour l'emploi des personnes handicapées. *"Dans un contexte économique difficile pour tous, les demandeurs d'emploi en situation de handicap comptent parmi les plus vulnérables et les plus touchés par la crise. Les communes doivent trouver des actions favorisant l'emploi et la lutte contre les discriminations à l'embauche"* explique Evelyne Demonceaux.

Parmi ces mesures, la mise en place de contrats aidés est une piste intéressante proposée par la ville d'Aulnay-sous-Bois qui a également l'objectif du maintien à l'emploi. Après cette piqûre de rappel, le Handicafé pouvait commencer. Chaque participant, s'est vu remettre un badge mentionnant son nom. Afin de différencier candidats et employeurs, un code couleur différent leur est attribué. Les entreprises reçoivent la liste des travailleurs handicapés présents, indiquant l'intitulé du poste recherché. Les candidats, quant à eux, disposent de la liste des entreprises présentes. Les organisateurs appelés « poissons-pilotes » issus des différentes structures partenaires guident les candidats et les entreprises afin de faciliter leur rencontre.

13 h 30 : La matinée se termine comme elle a commencé dans une ambiance conviviale et chaleureuse autour d'un buffet. Les entreprises ont joué le jeu et les candidats ont pu se confronter à la réalité des entretiens de recrutement. 23 entreprises étaient présentes et 54 de leurs représentants ont accueilli 64 candidats. Un prochain bilan de l'ensemble des partenaires permettra de faire le point sur les entretiens réalisés et les perspectives d'embauche. ■ Jehan Lazrak-Toub

LES RÉACTIONS

Benamar Ouzlifi,

déficient visuel, 34 ans

recherche un emploi d'agent administratif

"Je suis satisfait de la mise en place de ce dispositif"

"Je suis là pour me faire une place dans le monde de l'entreprise. Avec le handicapé, l'échange est plus facile, moins impersonnel qu'un CV X qui sera classé dans une pile de dossiers. On sent une écoute plus attentive des recruteurs."

Zahra Rahmoune-Dali,

responsable du recrutement

des hôtels Kyriad Prestige

"Nous sommes présents pour une prise de contact avec les candidats"

"Nous avons rencontré 11 personnes dont 5 ont attiré notre attention. Nous faisons des entretiens classiques simplement nous abordons la question du handicap afin de connaître les contre-indications ou les aménagements à réaliser. Mais c'est avant tout la compétence de la personne qui prime pour une potentielle embauche."



EXPOSITION

Quand le toucher sublime le regard

À L'OCCASION DE L'EXPOSITION : "AFRIQUE DE LA PENSÉE MAGIQUE AU MIRACLE DE L'ART", UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE S'EST DÉROULÉE LE JEUDI 10 DÉCEMBRE À L'HÔTEL DE VILLE À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION RÉTINA FRANCE ET UNE DE SES CORRESPONDANTES SUR LA VILLE CATHERINE GUÉRIN. DES NON-VOYANTS ET DES MALVOYANTS ONT PU PARTICIPER À UNE VISITE UN PEU PARTICULIÈRE OÙ ILS POUVAIENT TOUCHER LES ŒUVRES EXPOSÉES.

En ce jour, le "Prière de ne pas toucher aux oeuvres" que l'on connaît dans les musées n'avait pas cours. Les visiteurs non-voyants et malvoyants avaient le droit de toucher les statues afin de sentir les textures et les formes. Madame Peinturier, directrice de l'école d'art Claude Monet vient accompagner de sa voix la visite par une présentation minutieuse des objets. Les visiteurs l'écoutent avec attention. "Là vous avez un autre masque très décoré avec des plumes de perroquet, des perles et une barbiche en poil de chameau. Je vais vous le tourner car vous avez derrière une petite queue de bébé de léopard." Le toucher, l'ouïe, deux sens primordiaux pour les déficients visuels, en éveil.

Pour orienter les non-voyants et les aider à appréhender l'espace de la salle du musée qu'ils ne connaissent pas, des "guides" sont présents. Marliac, stagiaire à l'école Claude Monet, en fait partie. "C'est vraiment exceptionnel. Je connaissais déjà l'expo, mais avec le toucher, on remarque des choses nouvelles, des sensations particulières que l'on n'a pas lorsque l'on se contente de la vue". Delphine Armelle, responsable du développement de l'accessibilité au musée du quai Branly, elle-

même non-voyante, est ravie de pouvoir participer à cette visite : "J'ai été invitée par l'association Rétina pour venir découvrir ces objets. Catherine Guérin connaît mon intérêt pour l'accessibilité et d'un point de vue culturel pour l'exposition. C'est la première fois que j'ai l'occasion de toucher des statues et des masques africains. C'est riche en émotions car ce sont des objets que je perçois comme vivants, chargés d'histoire, de pouvoir". Ghyslaine, qui n'est pas une spécialiste de l'art africain, est très excitée : "Je suis très contente de ce que je ressens au bout de mes doigts : les différences de bois, la terre cuite, le fer, la paille, les fibres. Je vais m'empresse d'en parler à mes amis. C'est vraiment super". Monique Wallart, ancienne présidente de la bibliothèque sonore à Aulnay a sauté sur l'occasion de découvrir en "vrai" l'art africain qu'elle étudie actuellement à l'école d'art Claude Monet, en Histoire de l'Art. "J'essaye d'être méticuleuse dans mon toucher, je survole légèrement. Je suis heureuse de pouvoir sentir les matières et les volumes". Catherine Guérin qui est à l'initiative de cet événement en partenariat avec la mission handicap et l'école d'art Claude Monet fait



Michèle Peinturier guide le groupe dans l'exposition

■ Jehan Lazrak-Toub

un bilan positif cette visite. "Les gens sont très réceptifs. Ils ont une grande soif de culture et une grande qualité d'écoute".

"L'ACCESSIBILITÉ NE DOIT PAS SE RÉSUMER À L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, C'EST AUSSI UNE OUVERTURE VERS LA CULTURE"

Avoir accès au toucher, c'est très important. Aujourd'hui, cette visite n'était pas conçue comme une visite muséale typiquement "adaptée", c'est-à-dire avec un conférencier spécialisé dans l'audiodescription et le décodage des œuvres en braille, c'est tout simplement Michèle Peinturier, qui a accepté de venir présenter l'exposition comme elle l'aurait fait avec n'importe quel public. Et c'est toute la différence. "Ce que je souhaite à travers des projets comme ceux-là, c'est décloisonner le handicap, faire communiquer les différents acteurs et associations. L'idée d'élargir l'horizon de l'accessibilité ne doit pas se résumer à l'aménagement des espaces urbains, ainsi qu'aux bâtiments accueillant du public mais également s'ouvrir largement en direction de la culture".

N° 65 • parution du mercredi 23 décembre 2009 • P3

Personnes valides
et handicapées

ensemble

pour une grande
fête du sport !



1^{er} Intégrathlon 9, 10 et 11 avril 2010
Tout savoir sur www.integrathlon.com

2009/13 – Article Oxygène : « Intégrathlon 2009 »

• **Samedi 10 avril de minuit à 9h : Nuit de l'athlétisme**

À l'issue de la compétition, les athlètes du club local et du centre d'entraînement régional se relayeront toute la nuit pour que l'athlétisme aulnaysien vive sans arrêt durant ces 24 heures non stop (saut à la perche saut en longueur 50m, relais etc)

• **Samedi 10 avril de 9h30 à 11h** : Animation poussins poussines avec les enfants des écoles d'athlétisme des clubs limitrophes : chaque enfant participe à un triathlon, une course un saut un lancer. Des médailles seront offertes à tous les participants.

• **Samedi 10 avril à 11h** : Inauguration de la halle d'athlétisme par Monsieur le Maire en présence de nombreuses personnalités. Remise des récompenses (école la plus performante, famille la plus compétitive)

• **Samedi 10 avril à 12h** : Démonstrations de haut niveau : des athlètes de haut niveau participeront à des démonstrations de saut à la perche et de triple saut.

• **Samedi 10 avril à 14h** : Projet Intégrathlon organisé par le Dynamic Aulnay Club. Relais 4 x 200m : deux valides, deux handicapés.



L'intégrathlon en bref

L'intégrathlon se déroulera les 9, 10 et 11 avril 2010 et sera une grande fête sportive dont l'objectif est la création de liens à travers la connaissance de l'autre et la sensibilisation du plus grand nombre.

L'intégrathlon s'adresse à tous les publics, initiés, néophytes, sportifs ou non, valides et handicapés autour des valeurs de solidarité, d'intégration et de partage. L'intégrathlon c'est 22 sports répartis dans les villes d'Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay en France et Villepinte. L'objectif de cet événement est la connaissance de l'autre à travers la découverte la plus large possible des activités sportives adaptées aux différents publics handicapés. Il s'agira de sensibiliser le plus grand nombre (grand public, jeunes, professionnels...) sur les autres "manières" de faire du sport. Cette manifestation est aussi l'occasion de fédérer les acteurs du sport et du handicap de l'intercommunalité autour d'une initiative commune. Plus largement, l'intégrathlon offre la possibilité de réunir et faire se rencontrer les acteurs locaux, régionaux et nationaux, qu'ils soient professionnels, bénévoles, associations, équipementiers, politiques... afin de partager des expériences et d'avancer sur la problématique générale du sport pour tous. Ce projet social à caractère culturel au sens large a pour vocation de rassembler initiés et non-initiés, spécialistes et novices, sportifs ou non, pour réfléchir et sensibiliser à la problématique générale "sport et handicap". À terme, ce forum investira, durant trois jours, l'ensemble des infrastructures sportives situées sur le territoire intercommunal.

Un défi des familles un adulte un enfant est à relever à l'occasion des "24 heures chrono" de l'athlétisme à Aulnay-sous-Bois. Le principe est simple : chaque enfant participe à un 50m chronométré. Sa performance est cotée. Chaque adulte participe au choix à : un 50m, une épreuve de saut en longueur ou une épreuve de lancer. Sa performance est cotée. L'addition des deux performances permet d'établir un total de points et un classement. Toutes les familles sont récompensées et la meilleure reçoit un cadeau supplémentaire.

Rendez-vous vendredi 9 avril de 17h à 20h30 dans la halle couverte

INTÉGRATHLON

Handicap, Intégration par le sport

ATHLÉTISME Samedi 10 avril de 14h à 16h

François GUERIN

Athlétisme Paralympique, Guide pour non-voyant de Trésor MAKUNDA, course sur 100 m et 200 m
- Champion du Monde du 100 m en 2006
- Sélectionné aux Jeux Paralympiques de Pékin 2008



Trésor MAKUNDA

Athlétisme Paralympique, course sur 100 m et 200 m avec F. GUERIN ou E. ONEZOU
- Champion de France du 200 m et 400 m de 2003 à 2009



Edgar ONEZOU

Athlétisme Paralympiques, Guide pour non voyant de Trésor MAKUNDA, course sur 100 m et 200 m
- Médaille de Bronze du 100 m et 4 x 100 m aux Jeux Paralympiques de Pékin 2008



Serge ORNEM

Athlétisme Paralympiques, course sur 100 m, 200 m et 4 x 100 m
- Finaliste du 100 m et 200 m aux Jeux Paralympiques de Pékin 2008



JUDO Dimanche 11 avril de 10h à 13h

Anne-Sophie MONDIERE

Judo Olympique, catégorie + 78 kg
- Championne de France en 2009



Kevin VILLEMONT

Judo Paralympique, catégorie - 60 kg
- Champion de France en 2008



Eva BISSENI

Judo Olympique, catégorie + 78 kg
- Championne de France en 2009



Stéphanie POSSAMAÏ

Judo Olympique, catégorie - 78 kg
- Médaille de Bronze aux Jeux Olympiques de Pékin 2008



Lucie DECOSSE

Judo Olympique, catégorie - 70 kg
- Championne d'Europe en 2002, 2007, 2008 et 2009



TENNIS

Samedi 10 avril de 14h à 17h

Régis HAREL

Tennis Paralympique, simple
- Finaliste de l'U.S. Open en 2007



Dimanche 11 avril de 14h à 17h

Régis HAREL

Lahcen MAJDI

Tennis Paralympique, simple et double
- Vainqueur du Tournoi d'Angers en 2009





Les prémices de l'Intégrathlon ont eu lieu le 17 février dernier au Gymnase Ormeteau. Une centaine d'enfants de classes élémentaires ont eu accès à des parcours de mobilité, l'apprentissage du braille ou de la langue des signes. Les enfants ont également pu découvrir le basket fauteuil.

Un projet intercommunal d'intégration par le sport

VOILÀ UNE IDÉE QUI VA FRANCHIR TOUS LES OBSTACLES... LE PROJET INTÉGRATHLON, QUI RÉUNIRA SUR LES TERRAINS DES CINQ COMMUNES DU SEAPFA DES PUBLICS VALIDES ET HANDICAPÉS, SERA LANCÉ AU PARC D'ÉQUITATION DU CHÂTEAU BLEU LE 25 AVRIL PROCHAIN, À L'OCCASION DE L'ÉDITION 2009 DU CAP HUNTER.

Aulnay-sous-Bois, Le-Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte, peuvent être fières...Elles sont à l'initiative d'une manifestation unique en son genre avec le lancement de l'Intégrathlon. Cet événement réunira en 2010 sur le même terrain des publics valides ou non, des pratiquants handisportifs (handicapés moteurs) et sports adaptés (handicapés mentaux) afin de réfléchir ensemble à l'intégration par le sport. Pour ce faire, élus et directions des sports des cinq communes du SEAPFA (Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye) prévoient de mettre en place, durant tout un week-end, un événement multisports pour donner corps à un grand forum de l'intégration par le sport.

SENSIBILISER LES PUBLICS, EMBRASSER LES PROBLÉMATIQUES

Plus de 100 cavaliers, valides et non valides, avaient participé l'an passé à la première édition du Cap Hunter à Tremblay. "Mettre des publics valides en situation de handicap, faire découvrir des pratiques sportives aux handicapés... L'idée, c'est de bousculer les lignes, de faire sortir les gens des schémas préétablis pour faire découvrir les activités à un maximum de personnes, handicapées ou non", soutient un des animateurs de l'évènement. Il y aura donc là matière à sensibiliser le public avec des compétitions mêlant diverses disciplines sportives – telles que natation, tir à l'arc, foot à fauteuil entre autres – mais également au moyen de démonstrations et d'initiations. L'ensemble de ces manifestations

devraient se dérouler sur les différentes structures sportives des communes concernées. En outre, l'Intégrathlon fera salon, accueillant à ces fins des exposants, des formateurs, et devenant pour l'occasion une véritable banque d'informations sur les métiers autour du handicap. On relève de fait une forte demande sur ces thématiques en même temps qu'une méconnaissance notable du sujet. De sorte que l'Intégrathlon intégrera également un volet recherche, notamment par la tenue d'une table ronde réunissant sociologues, pédagogues, médecins du sport, journalistes sportifs, et autres élus aux sports. Façon de mettre à plat toutes les problématiques afférant au sujet, ce qui n'est pas superflu... Le parc du Château bleu avait accueilli l'an dernier la première édition de Cap Hunter (autrefois coupe de France de saut d'obstacles handisport). L'on reconduit donc cette épreuve – 1^{ère} étape du circuit Paraéquestre de la Fédération Française d'Équitation 2009 – les 25 et 26 avril prochains, profitant du retentissement de l'évènement pour lancer l'Intégrathlon. Il s'agit d'un concours hippique qui regroupe des épreuves valides et non valides... ainsi qu'une épreuve mixte : le Relais des champions. Celle-là se court par équipe de trois mêlant un cavalier handisport, un champion de hunter de niveau national, et un jeune cavalier du Parc d'équitation. Après le succès de l'édition 2008 – plus de 100 cavalières et cavaliers, 1 500 spectateurs – l'on attend encore plus de participants cette saison. À l'occasion du Cap Hunter, le SEAPFA organise une journée de découverte du parc d'équitation le dimanche 26 avril. Visites de l'équipement, expositions et baptêmes de poney pour les enfants de 3 à 8 ans sont au programme.

Date de parution : 23 septembre 2010
Service émetteur : Mission handicap
Auteur(s) :
Muriel HASSANI / Gérald GOSSELIN / Guy VELLA / Virginie MALABRE
Micheline DELAGE / Christine KIEFFER / Eric NIVARD
Photos : Voirie
Plans : S.I.G.
Mise en page : Nathalie RIOU
Impression : Imprimerie municipale